Réunion C.N.E.A.C. du 13 novembre 2013
au siège de la Société Centrale Canine.

Etude et validation des propositions
des Groupes de travail
Des 12 et 13 octobre 2013

approuvé SCC le 17/12/2013

Réunion de la CNEAC du 13 novembre 2013 à la S.C.C. :
Présents : Jean-Claude METANS, Annie TARDY, Alexandre BALZER, René RAUWEL, Christian JARLES, Jean-Pierre GARCIA.
Absents excusés : Christian EYMAR-DAUPHIN, Daniel SCHWARTZ, Jean-Luc GENOT, Guy DESHAIES.
Réunion de : 9 heures à 17 heures 30.

Réunion Groupes de Travail des 12 et 13 octobre 2013 :
Présents CNEAC : Jean-Claude METANS, Annie TARDY, Guy DESHAIES, Jean-Luc GENOT, René RAUWEL, Jean-Pierre GARCIA, Christian JARLES.

Absents excusés CNEAC : Christian EYMAR-DAUPHIN, Daniel SCHWARTZ, Alexandre BALZER.

Présents Responsables des G.T. : René RAUWEL (CTR) – Jean-Pierre DEMETRI (Informatique) – Annie DUCHEMIN (Obérythmée) – Guy DESHAIES (Formation) – Gilles AYMARD (Attelage) – Jean-Luc GENOT (Agility) – Annie TARDY (Grands événements et Jeunes Conducteurs) – Christian JARLES (Coordination Juges) – Philippe LUCAS (Flyball).

Absents Responsables des G.T. : Eric TRIVELLIN (Chiens Visiteurs) – Jacky BLANC (Handis) – Alexandre BALZER (Frisbee) – René VILLELA (Ecole du Chiot et Education).

Réunion le : Samedi de 9 heures à 18 heures 30. – Dimanche de 9 heures à 17 heures.

1 - Présentation de l'évolution des licences 2013 par Jean-Claude METANS :

Statistiques 2013

SENIORS	**2012**	**%**	**SENIORS**	**2013**	**%**
Discipline	Nb Licences		Discipline	Nb Licences	
Agility	8390	2,22%	Agility	8749	4,28%
Cross Canin	224	20,43%	Cross Canin	255	13,84%
ObéRythmée	652	12,41%	ObéRythmée	622	-4,60%
Flyball,Frisbee	662	3,44%	Flyball,Frisbee	596	-9,97%
C.N.E.A.C.	11872	2,38%	C.N.E.A.C.	12 554	5,74%
Chien visiteur	641	27,44%	Chien visiteur	734	14,51%
Chien d'attelage	166	17,73%	Chien d'attelage	180	8,43%
Total	22607	3,45%	Total	23 690	**4,79%**

Juniors	**2012**	**%**	**Juniors**	**2013**	**%**
Discipline	Nb Licences		Discipline	Nb Licences	
Agility	401	-3,14%	Agility	383	-4,49%
Cross Canin	15	-25,00%	Cross Canin	14	-6,67%
ObéRythmée	13	-55,17%	ObéRythmée	20	53,85%
Flyball,Frisbee	17	-26,09%	Flyball,Frisbee	25	47,06%

C.N.E.A.C.	403	-5,18%	C.N.E.A.C.	394	-2,23%
Chien visiteur	0	0,00%	Chien visiteur	0	0,00%
Chien d'attelage	2	0,00%	Chien d'attelage	2	0,00%
Poussins	**2012**		**Poussins**	**2013**	
Discipline	Nb Licences		Discipline	Nb Licences	
Agility	228	0,88%	Agility	212	-7,02%
Cross Canin	6	50,00%	Cross Canin	12	100,00%
ObéRythmée	13	-7,14%	Obé-Rythmée	15	15,38%
Flyball,Frisbee	22	46,67%	Flyball,Frisbee	15	-31,82%
C.N.E.A.C.	230	-2,54%	C.N.E.A.C.	223	-3,04%
Chien visiteur	0		Chien visiteur	0	
Chien d'attelage	0		Chien d'attelage	1	
TOTAL GENERAL CNEAC					
CNEAC	**12 505**	**2,02%**	**CNEAC**	**13 171**	**5,33%**

2. Dispositions diverses

2-a - **Magazine** : demander à notre Web Master de mettre une accroche sur la page informatique du magazine pour mettre en évidence les grands événements.

2-b - Lecture du contrat d'assurance AXA et réponses aux questions posées par les responsables de G.T.

2-c - Concernant deux licenciés publiant des messages discriminatoires sur l'agility et sur les juges de notre discipline, les membres de la commission souhaitent les recevoir afin d'avoir des explications sur leurs écrits. Un courrier leur sera envoyé pour les convoquer devant la commission de déontologie de la CNEAC à la SCC le 4 janvier 2014 à 14 heures 30.

2-d - Groupe de Travail Grands Evénements et communication :
Responsable nationale Annie TARDY ; Elle est chargée de transmettre aux organisateurs des grands événements la convention et le cahier des charges pour signature. Elle délivre les ordres de mission des intervenants. Elle reçoit et vérifie les bilans prévisionnels et les bilans définitifs avant la transmission au Président Jean-Claude METANS. Elle est responsable de la communication médias.

2-e - Aide Financière à l'Organisation de nos Grandes Finales.
Afin d'aider les organisateurs de grandes finales et championnats de nos disciplines, il sera attribué, dès réception du budget prévisionnel, une dotation d'organisation de 1500 Euros (Mille cinq cent euros).
En fonction du bilan financier définitif et sur présentation des éléments comptables, une participation financière complémentaire pourra être accordée. Cette disposition a pour objet de compléter les conventions d'organisation de nos grandes finales.

2-f – Demande de stage :
Il est rappelé que pour toute demande de stage, l'intervenant sera désigné en accord avec le CTR

3.1 – <u>Groupe de travail : C.T.R.</u> – responsable René RAUWEL.

- Doit proposer un vade-mecum sur la fonction et les missions d'un CTR.
- Convoquer les CTR et les Présidents de CEAR pour les réunions programmées les samedi 11 janvier de 9 heures à 18 heures et dimanche 12 janvier de 8 heures 30 à 16 heures.
- Les participants seront invités pour les repas du midi à la S.C.C.

- A partir de 2014, les résultats des concours doivent être envoyés **uniquement** comme mentionné dans le précédent rapport au secrétariat de la CNEAC pour la centralisation par le CTR ou le responsable informatique régional désigné par sa canine régionale. Ils seront installés sur la page sport canin après réception par le secrétaire et transmission au responsable Informatique National.

approuvé SCC le 17/12/2013

3.2 - Groupe de travail : AGILITY.

Il est composé de : **Jean-Luc GENOT** responsable national de la discipline, **Annie TARDY** Membre, **Gérard BELFAN** Membre, et **Olivier ADYNS** Capitaine et sélectionneur de l'équipe de France.

3.2a - Sélectif du Trophée par équipes :

CAHIER DES CHARGES D'ORGANISATION - SELECTIF DU TROPHEE PAR EQUIPES

Il est établi par le groupe de travail Agility de la C.N.E.A.C. Le but essentiel est d'aider la grande région organisatrice à mettre sur pied dans les meilleures conditions cette manifestation.

Le CTR organisateur informe le collège des CTR de la grande région. L'organisation logistique est confiée à un club ou plusieurs clubs. Le CTR fait partie du comité d'organisation. A ce titre il informe ces collègues des avancées du dossier de préparation de la manifestation. Il est le garant du respect du présent cahier des charges avec l'aval et le soutien de la Société Canine Régionale ou de la Fédération Canine Régionale.
Les Sociétés Canines de la grande région apportent leur soutien logistique (personnel et matériel)

LIEU DU SELECTIF :

Celle-ci devra se dérouler dans un cadre agréable permettant un accès facile pour les concurrents et le public.

Type :

- Stade, espaces verts (terrain plat) ou toute autre structure permettant l'implantation de deux rings d'évolution.
- Surface 1000m² x 2 et 1 intervalle de 10 mètres entre chaque ring d'évolution.
- Herbeux ou revêtement non glissant.

Accueil :

- Accès gratuit pour les concurrents et les accompagnateurs
- Parking VL 250 places **(*)**
- Parking camping-cars 100 à 150 **(*)**
- Parking Officiel (carton identifiant) avec emplacement VL et camping car **(*)** ouvert également aux CTR
- Réalisation d'un fléchage directionnel facilitant l'accès à la manifestation
- Points d'eau fraîche, voire brumisateurs pour rafraîchir les chiens
- Respect des directives de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)
- Poste de secours (Pompiers ; sécurité civile ou secouristes)
- Point véto ou numéro d'urgence
- Vidange des poubelles, nettoyage des sanitaires, approvisionnement ramasse crottes.
- Sanitaires en nombre suffisant conformément à la réglementation.

(*) Sécurité stationnement

3.2b - STRUCTURES D'ORGANISATION DU SELECTIF DU TROPHEE :

Jury :

- Le CTR organisateur participe valide et informe les CTR de la Grande Régionale sur le choix du jury (4 juges ou plus).

Informatique :

La gestion Informatique du sélectif est faite par le responsable informatique régional, ou, en cas d'empêchement par une personne désignée par l'organisation, à qui nous confierons le logiciel dédié pour la gestion de celle-ci. Les feuilles de terrain sont de couleurs différentes pour éviter les erreurs de saisies. Deux personnes sont nécessaires pour la saisie des résultats.

INFRASTRUCTURES

- Tribunes Public : Facultatif
- Barrières de police ou autre moyen suffisamment efficace pour clôturer les rings et les SAS
- Bureau ou salle informatique : 1
- Salle ou chapiteau Restauration : 1 avec tables et chaises en nombre suffisant.

Village régional : Stand divers (produits animaliers ; produits régionaux ; etc.)LES RINGS :

- 2 terrains. (voir modèle ci après)

approuvé SCC le 17/12/2013

Terrain type

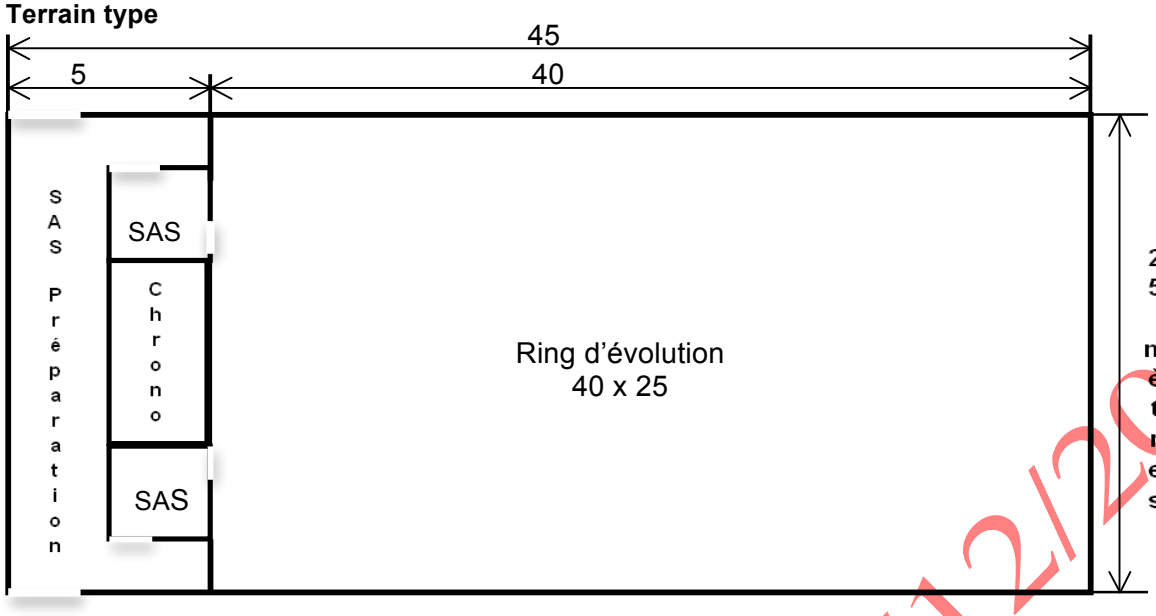

Parcours d'Agility : 2 parcours complets conformes au règlement Agility en vigueur

- Table : prévoir tapis pour chienne en chaleur (2 fois x terrain).

Equipe pour un terrain **(11 X 2 terrains = 22 personnes)**

- Responsable équipe de terrain 1
- Commissaire aux concurrents 1
- Personnes aux obstacles 4
- Secrétaire au juge (expérimentée) 1
- Liaison secrétariat 1
- Chronométrage électronique si possible 1
- Chronométrage manuel 2

- Rallonges électriques en nombre suffisant pour l'alimentation des chronomètres électroniques sur les terrains et/ou de la sonorisation.

a. Tableaux d'Affichage (ordre de passage)

- Les ordres de passage sont imprimés pour la manche 1.
- La manche 2 se déroule dans l'ordre inverse du résultat de la M1.
- La manche 3 se déroule sur le cumul de la manche1 et la manche2 et toujours dans l'ordre inverse du classement.

Résultats

Affichage après chaque épreuve (vérification et réclamation éventuelles pendant 30 minutes).

Sonorisation

- 1 équipement par terrain (HF)
- 1 général (facultatif)

Dossards

- Remise des dossards uniquement au capitaine d'équipe dès la veille en échange des licences qui sont conservées par l'organisation et restituées à l'issue de la remise des prix.
- N° 1 à XXX.

Remise des prix

- 1 Podium suffisamment grand pour accueillir maître et chien avec panneau ou banderole portant le nom, l'année et le lieu de la manifestation ainsi que les logos SCC et CNEAC.

approuvé SCC le 17/12/2013

ORGANISATION DU SELECTIF

Le comité d'organisation :

- adresse les invitations 2 semaines avant le sélectif, au Jury, aux officiels cynophiles, aux élus locaux.
- Les coordonnées téléphoniques des responsables et tous les renseignements jugés utiles par l'organisateur.
- Prévoir une décoration (Arbustes ; Fleurs ; Plantes ; etc.).

Annonce de la manifestation (facultatif)

- Presse locale, presse régionale, presse spécialisée, affichage, radio et télévision

Les litiges

Ils seront réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et le CTR coordonnateur.

« Lu et approuvé, le …… à ……..…»

Le CTR coordonnateur
nom et signature

Le Président du comité d'organisation:
nom et signature

3.2c - PROGESCO et Programme Gestion Trophée

Prévoir le même type de fiche que les seniors pour les jeunes conducteurs sélectionnés.
Renseigner lors de la saisie au même titre que les seniors (Vigilance des CTR sur les feuilles des sélectionnés. Celles-ci doivent comporter les mêmes éléments pour la gestion informatique.
L'informatique est au service du client et dans la mesure de ses connaissances apporte les réponses et outils utiles.
Il faut retirer du programme « Progesco » le terme Espoirs et remplacer par jeune conducteur

Retour des finales 2013
Comme prévu initialement (réf CCF), Il s'avère que les responsables informatiques locaux ont les compétences nécessaires pour gérer et assurer la prestation lors des finales.

Diffusion des informations (Face book-CNEAC officiel)
Avant la mise en ligne d'une information, le responsable de la mise en ligne doit obtenir l'aval du secrétaire CNEAC.

3.2d - Les intervenants
Mise à jour liste des intervenants (retrait de Christian CRAMATE et Sylvain JACQUEMIN)

3.2e - Les litiges : Référence à la charte de déontologie
Compte tenu des différents écrits tenus à l'encontre de la SCC/CNEAC, de ses juges et de sa politique de gestion des disciplines. Emilie Revil Baudard et Thierry Amouroux sont convoqués devant la commission de déontologie de la CNEAC.

3.2f - CR et Sélectifs
Les équipes championnes de l'année précédente dans chaque catégorie peuvent participer aux Championnat Régional et Sélectifs du GPF et Trophée sans remettre en cause leur participation à la finale. Ils ne peuvent par contre prétendre au titre de champion régional ou autre L'équipe Maître/chien doit être inchangée. L'objectif est de participer à la fête régionale. **Ils ne sont pas prix en compte dans les quotas régionaux.**

3.2g - Les quotas

Quand le quota n'est pas atteint dans une catégorie l'on ne peut envisager de compléter la sélection avec les équipes des autres catégories pour atteindre le nombre de sélectionnés de la régionale.

3.2h - Le Pneu :
Différents incidents lors de concours nous sont signalés

approuvé SCC le 17/12/2013

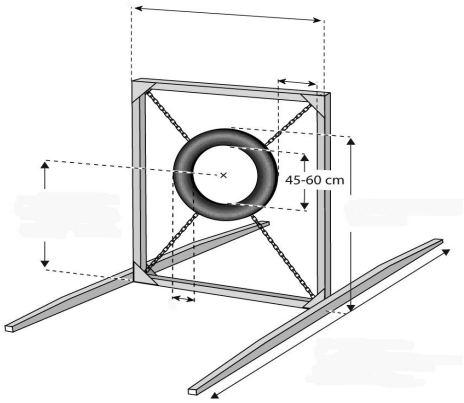

Sur les pneus existants en partie basse remplacer les chaînes par des sandows.
Il est fortement conseillé de remplacer le pneu fermé par le PNEU OUVRANT.

3.2i - Concours Spécial 3
Il ne peut y avoir qu'un seul concours annuel spécial 3 sur un week-end par grande région.
Il est totalement exclu de faire sur un même week-end un concours Spécial 3 mixé avec un concours classique.

3.2j - Concours à l'étranger et validation des qualificatifs
Pour être en cohérence avec notre règlement français, il est pris en compte un seul qualificatif par WEEK END.
3.2k - Mise à jour du règlement Trophée :

REGLEMENT TROPHEE AGILITY de la C.N.E.A.C. et de la S.C.C.

OBJECTIF DES SELECTIFS DU TROPHEE AGILITY :
- Permettre à tous les agilitistes de participer à une grande compétition. Les sélectifs seront ***ouverts à tous les possesseurs de licence Agility ou carte conducteur de la Grande Région*** délivrée par la C.N.E.A.C. Seul le titulaire de la licence (ou de la carte) pourra participer et être sélectionné.

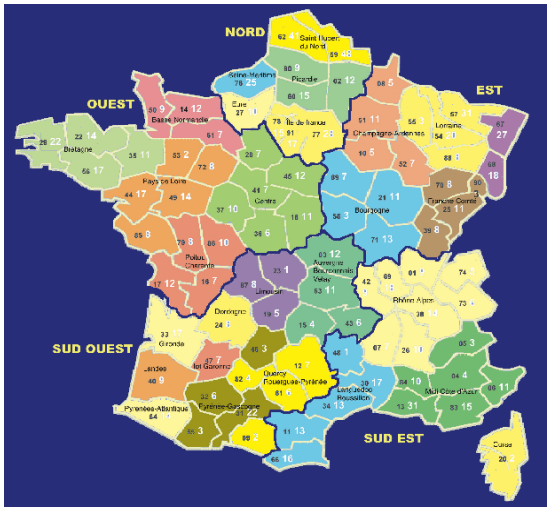

DECOUPAGE GEOGRAPHIQUE DES GRANDES REGIONS
Au nombre de cinq (Voir la carte jointe)

1- Région Nord : St Hubert ; Seine Maritime ; Eure ; Ile de France ; Picardie ; Nord ; Oise.
2- Région Est : Alsace Bas Rhin ; Alsace Haut Rhin ; Champagne Ardennes ; Lorraine ; Franche Comté ; Bourgogne
3- Région Ouest : Basse Normandie ; Bretagne ; Pays de Loire ; Poitou Charente ; Centre.
4- Région Sud Ouest ; Gironde ; Landes ; Pyrénées Atlantique ; Pyrénées Gascogne ; Lot et Garonne ; Dordogne ; Quercy Rouergue Pyrénées ; Auvergne Bourbonnais Velay ; Limousin ; Outre Mer.
5- Région Sud-est : Corse ; Languedoc Roussillon ; Midi Côte d'Azur ; Rhône-Alpes.

SELECTIF TROPHEE AGILITY DE LA SCC:

1.1 - Calendrier :
La Grande Région organisatrice fixera une date de début et une date de clôture des engagements. Ces dates seront indiquées sur la feuille d'engagement, pour chacun des sélectifs. **La date terminale des sélectifs est fixée au dernier week-end de Mai inclus.**

1.2 - Cahier des charges
Un cahier des charges adapté pour l'organisation de sélectif du trophée des régions est établi. L'organisation s'engage et se conforme aux prescriptions de celui-ci.

approuvé SCC le 17/12/2013

1.3 Déroulement

Deux étapes

Le samedi en équipe constituée sur 1 Agility et 1 Jumping.
Le dimanche en équipe constituée sur 1 Agility et 1 Jumping.

Les équipes sélectionnées ont comme identifiant un numéro à 3 chiffres, 1 lettre et un nom d'équipe.
Le premier désigne la Grande Région, les 2 autres le N° de l'équipe et la lettre, la catégorie.

EX : 1. 12A = 1 région 1, 12 = équipe n°12, A = catégorie A –

IMPORTANT : Les concurrents inscrits ne peuvent participer qu'au sélectif de leur Grande Région.

Capacités d'accueil (2 options)

Le nombre d'épreuves est déterminé en fonction du **Nombre de participants**

Option 1 :
On conserve 4 épreuves pour les grandes régions ne dépassant pas 400 concurrents sur deux terrains.

Option 2 :
Si l'organisation décide de prendre plus d'équipes, Le nombre d'épreuves passe à
Trois (**2 Agility, 1 Jumping**) **sur deux terrains**.
Dans les deux cas, elle s'engage à trouver un site ayant la capacité et l'espace suffisant pour l'accueil de tous les concurrents selon le cahier des charges Sélectif du Trophée.

Les quotas sont fixés en fonction du nombre de licenciés **(pas de dérogation).**

Le quota de sélectionnés à la Finale NATIONALE est fixé à cent (100) équipes seniors.

1.4 - JURY :

Il reste à 4 quelle que soit l'option choisie
Il arrive la veille pour harmoniser ses pratiques.
Le juge le plus ancien dans la fonction est président du jury
Il est présent lors de l'ouverture officielle de la manifestation.

1.5 - CONDITIONS D'ACCES :

Etre membre d'un club affilié à sa régionale.
Etre détenteur d'une licence Agility ou carte de conducteur de la CNEAC en cours de validité.

Inscription

Les inscriptions se font par équipe de **4 chiens déjà constituée (pas de dérogation)**.
Deux races différentes au minimum par équipe.

Catégorie D : Intégration d'un chien de catégorie « **D** » dans une équipe de catégorie « **B** ».
Compte tenu du faible nombre de chiens en D dans les grandes régions, Il est autorisé l'intégration d'un seul chien de catégorie D en équipe B avec un maximum de 3 équipes mixtes par **Grande Région**.

Deux classes, par catégorie de chiens :

° **SENIORS :** Il est possible d'intégrer un JEUNE CONDUCTEUR dans une équipe de SENIORS. (Dans ce cas, il doit s'acquitter du prix de l'engagement)
° **JEUNES :** Il est possible de constituer une équipe de JUNIORS, de POUSSINS, mixte de JUNIORS et POUSSINS.

Un concurrent ne peut conduire qu'un chien dans une même équipe.
Un concurrent peut être inscrit dans deux équipes avec deux chiens différents.
Un chien ne peut participer que dans une seule équipe. A l'exception du chien d'un senior qui peut être conduit par un jeune conducteur dans une autre équipe.
Les feuilles d'inscriptions sont envoyées au plus tôt dix semaines avant la date du sélectif. Le retour du dossier de l'équipe **(complet)** devra parvenir dans les délais fixés par la Grande Région et au plus tôt, huit semaines avant la date du sélectif.
Un changement éventuel d'équipier peut être fait jusqu'à une date qui sera fixée par l'organisation et ce, quel qu'en soit le motif.

La prise en compte des équipes se fait selon un mode défini par l'organisation grande région (quota ; réception dossiers, etc.). Le mode de sélection choisit sera porté à la connaissance des clubs dans la lettre d'invitation. L'arbitrage est fait par les CTR de la grande région. La décision est collégiale et sans appel.

approuvé SCC le 17/12/2013

1.6 - CONSTITUTION DU DOSSIER :
Une feuille d'engagement remplie en caractères d'imprimerie, signée par le responsable de l'équipe ou les concurrents et comprenant le **Nom de l'équipe**.
Le capitaine de l'équipe s'engage sur l'honneur à prendre contact avec les présidents de clubs de ses coéquipiers pour obtenir l'accord d'engagement.
La photocopie lisible du certificat antirabique **pour les chiens catégorisés ou venant de l'étranger et les chiens des départements concernés par un arrêté ministériel ou préfectoral.**

Un chèque de (conseillé **15** euros), par chien inscrit, non agrafé à l'ordre indiqué sur la feuille d'engagement.
Une enveloppe **par équipe inscrite**, libellée au nom et adresse du responsable de l'équipe (suffisamment timbrée) pour confirmation de l'engagement.
Une autorisation parentale signée pour les mineurs ou la photocopie de l'autorisation parentale jointe à la demande de licence.

1.7 - Ordre de passage : (Les chiennes en chaleur passent seules en fin d'épreuve).

Les dossards sont remis par série. Les ordres de passages sont imprimés pour la manche 1.

- La manche 2 se déroule dans l'ordre inverse du résultat de la manche 1.
- La manche 3 se déroule sur le cumul de la manche 1 et la manche 2 et toujours dans l'ordre inverse du classement.
- La manche 4 se déroule sur le cumul des manches 1 à 3 et toujours dans l'ordre inverse du classement.
-

Affichage des résultats (obligatoire)
Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.
Les résultats complets de la finale sont affichés dès la fin du concours et avant la remise des prix pour que l'ensemble des concurrents puisse en prendre connaissance.

Délivrance des dossards
Les dossards seront délivrés au capitaine de l'équipe ou son représentant sur présentation des 4 licences des membres de l'équipe. **Les licences sont conservées par l'organisation et restituées à l'issue de la remise des prix.**

IMPORTANT !
La licence ou la carte conducteur est obligatoire pour le retrait des dossards. C'est le conducteur sélectionné qui participe à la finale.

1.8 - Classement aux points :

Le classement se fait sur les fautes + le temps, selon les règles habituelles de l'Agility
Sur chaque épreuve, La présence du « JOKER » induit la prise en compte des résultats des 3 meilleurs chiens de l'équipe en fonction des pénalités et du temps. Le chien le moins bien classé joue le rôle de Joker.
Un chien éliminé dans une épreuve quitte le terrain, sauf autorisation du juge. Il n'est pas nécessaire de terminer le parcours pour stopper le chronomètre. Le programme informatique gère le résultat automatiquement selon les règles classiques de l'Agility.

Les pénalités
Pénalités de parcours : 5 points par faute (F) ou refus (R)
Les pénalités de Temps = 0,01point pour 0,01seconde de dépassement du TPS
Le total des pénalités prises en compte par membre de l'équipe est plafonné à 50 points
L'élimination (El) = 50 points.

Exemple : TPS **42 s**

Equipe	Temps	Pénalités parcours	Pénalités temps	Total des pénalités	Qualificatif	Rang
Les Clowns	**120.64**			**13.51**		**1**
1	43.19	0	1.19	1.19	exc	
2	44.32	0	2.32	2.32	exc	
3	33.13	10	0	10	tbo	
4	**38.89**	**10**	**0**	**10**	**tbo Joker**	

approuvé SCC le 17/12/2013

Les Chtit's	**124.50**			**14.30**		**2**
1	38.20	0	0	0.00	exc	
2	42.15	0	0.15	0.15	exc	
3		**0**	**0**	**50**	**ELI Joker**	
4	44.15	10	0	14.15	tbo	

ATTENTION
Le C.T.R. de la région organisatrice du « Sélectif » reçoit du G.T. Agility, le quota des sélectionnés en fonction du nombre de licenciés de la « Grande région » pour les équipes Seniors. Ce quota par catégorie ne peut être modifié.

3.9 - Récompenses
Dans les catégories A/B/C/D
1 Trophée pour l'équipe sur le podium + 1 reproduction du Trophée par équipier. , (Coupes plus petites)
Soit : 12 Trophées + 48 plus petits.
x Trophées en fonction du nombre de jeunes conducteurs.

3.10 - Sélection a la finale du trophée agility de la SCC.
Une équipe sélectionnée ne pouvant faire le déplacement à la Finale du « Trophée Agility de la SCC » cède sa place à l'équipe suivante non sélectionnée de même catégorie.

3.11 - CRITERES DE SELECTION A LA FINALE DU TROPHEE AGILITY DE LA SCC.
Le nombre d'équipes sélectionnées pour la finale est déterminé au prorata du nombre de licenciés de la Grande Région. Le tableau de répartition sera transmis par le secrétaire de la CNEAC au C.T.R. responsable. **Le quota par catégorie ne pourra pas être modifié.**

- Conditions de sélection à la finale pour les seniors :
La sélection s'effectue sur le cumul (suivant l'option 1 ou l'option 2, voir paragraphe 1.3) des épreuves par équipes du Sélectif du «Trophée Agility de la SCC» de sa Grande Région.
Le nombre de licenciés est arrêté au **31 décembre**. Il sera transmis aux C.T.R. pour application et consultable sur le site de la C.N.E.A.C dès le mois de janvier. www.magazinecneac.fr

- ***Une équipe sélectionnée se compose d'un chien et de son maître x 4***. Elle ne peut être modifiée après sélection et ne peut concourir que dans sa catégorie.
Le chien déjà sélectionné avec un senior ne pourra l'être une seconde fois sauf s'il est conduit par un jeune conducteur dans une équipe différente.

Conditions de sélection pour les jeunes conducteurs
La sélection s'effectue sur le cumul des 4 épreuves par équipes, du Sélectif du «Trophée Agility de la SCC» de sa Grande Région (2 épreuves d'Agility, 2 épreuves de jumping).

3.12 - Dossier de confirmation de sélection :
La sélection s'effectue sous l'autorité du Chef du Jury du sélectif du Trophée Agility de la SCC.
Le C.T.R. responsable du « Sélectif Grande Région » transmet au plus tard le mardi qui suit à la personne chargée de la réception des dossiers Les feuilles de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent ou refusent leur sélection avec la signature dans la case correspondante. Plus 1 chèque de 20€ par équipier **soit un chèque de 80€ par équipe** à l'ordre de « l'organisation de la finale ». L'intitulé est fourni par le CTR le jour du sélectif
Il n'y aura pas de remboursement effectué après la réception du dossier.
Le fichier informatique est transmis au secrétariat CNEAC et au responsable national informatique dans les mêmes conditions.
En cas de désistement d'un membre d'une équipe sélectionnée pour la Finale, aucun remplacement ne sera possible. Les résultats des trois équipiers restant sont pris en compte. Si le nombre est inférieur à 3, l'équipe est déclarée forfait.

L'équipe vainqueur de l'année précédente est sélectionnée d'office (hors quota) après s'être acquittée du montant de l'engagement **le jour du sélectif**. Si l'équipe subit une quelconque modification (conducteur ou chien) la sélection est caduque.

approuvé SCC le 17/12/2013

3.13 - PROGRAMME DU SELECTIF : (attention exemple Option 1)
SAMEDI :
– Les 2 épreuves par équipe Seniors (1 Agility, 1 Jumping) comptant pour la sélection par équipes
– Les 2 épreuves par équipes Jeunes Conducteurs (1 Agility, 1 Jumping) comptant pour la sélection par équipes.
DIMANCHE :
– Les 2 épreuves par équipe Seniors (1 Agility, 1 Jumping) additionnées aux épreuves de la veille permettant d'établir le classement final et de désigner les équipes sélectionnées des catégories A-B-C-D.
– La dernière épreuve (Agility) Jeunes Conducteurs (Poussins et Juniors) par équipe permettant d'établir le classement final et de désigner les équipes sélectionnées des catégories A-B-C-D.

Remise des prix et sélection :
Sauf cas de force majeure et avec l'accord express du responsable du jury et de l'organisation, **seules les équipes présentes et complètes à la promulgation des résultats sont sélectionnées.**

- ***Une équipe sélectionnée se compose d'un chien et de son conducteur x 4***.
Elle ne peut être modifiée après sélection et ne peut concourir que dans sa catégorie à l'exception de la catégorie D conformément au para 3 du présent règlement.
Le chien déjà sélectionné avec un conducteur ne pourra pas l'être avec un autre conducteur.

3.14 - PROGRAMME DE LA FINALE :
La finale se déroule sur Trois épreuves (2 Agility et 1 Jumping).
Samedi & Dimanche : Selon le programme établi

Affichage des résultats (obligatoire)
Les résultats sont affichés à l'issue de chaque épreuve.
Les résultats complets seront affichés après la remise des prix pour que l'ensemble des concurrents puisse en prendre connaissance.
Mode de sélection validé par la C.N.E.A.C dans sa réunion du 20 novembre 2012 modifié le 23 juin 2013, et complété le 13 novembre 2013.

3.15 - CAHIER DES CHARGES : ORGANISATION D'UN CONCOURS SPECIAL 3ème DEGRE :
Référence CR du 13 avril 2011 - Les Concours 3ème Degré
Mise à jour à la réunion CNEAC du 13 NOVEMBRE 2013

Conditions d'organisation :
Les conditions d'organisation sont identiques à un concours classique.
Ils sont organisés par un club d'éducation ayant une section active d'AGILITY, affiliée ou en stage d'affiliation.
Mise en place : Le responsable de la section agility doit prendre contact avec le CTR de sa régionale pour la mise au calendrier du concours spécial 3e degré.

Les invitations :
Ces concours sont ouverts à tous les concurrents 3ème degré de France. Les clubs organisateurs doivent envoyer les invitations aux C.T.R pour diffusion et demander une publication de l'invitation sur le site officiel de la CNEAC via le secrétariat de la CNEAC

- Ces concours sont au nombre de cinq ; 1 annuel par grande région.
- Ils sont jugés par un juge qualifié et doivent respecter les règles d'organisation des concours nationaux (cf. cahier des charges concours) ainsi que le règlement national en vigueur.
- Le club organisateur ne peut organiser qu'un concours spécial 3e sur le week-end, il n'y aura pas de concours classique ce même week-end.
- Les C.T.R. s'assurent auprès du secrétaire de la CNEAC qu'aucun autre concours spécial 3 n'est organisé le même week-end.
- Pour ces raisons deux concours spéciaux 3ème degré ne peuvent être organisé le même week-end sur le territoire national.

Les épreuves : Le concours comprend 2 Agility 3ème degré et 2 Jumping 3ème degré.

La Vitesse d'évolution :
Une seule particularité, le calcul du T.P.S. : Il est calculé en prenant le temps du meilleur chien sans faute dans sa catégorie, + 15 %.

approuvé SCC le 17/12/2013

Les concurrents : Ces concours sont ouverts aux compétiteurs titulaires d'une licence 3ème degré à l'inscription.

Gestion informatique : PROGESCO.
Pour parfaire l'homologation des résultats obtenus, il faut se rapprocher du responsable national informatique, il vous communiquera la manière de procéder avec le programme Progesco.

3.16 - Finales : (toutes les finales à prévoir avec les organisateurs)
Il serait souhaitable pour les finales un animateur pour présenter les équipes au départ et mettre un peu d'ambiance surtout sur la dernière manche, lors du passage par ordre inverse du classement.

3.17 - Demande de licence 3ème degré.
La demande de licence 3ème degré est acquise pour l'année. Il n'y aura pas de redescente en 2ème degré dans le courant de l'année.

3.18 - Inscription à l'European Open 2014.
L'Européen Open est une compétition internationale à laquelle les chiens non LOF peuvent participer.

Pays organisateur : **Hongrie à Kaposvár du 24 au 27 Juillet 2014**
http://www.eo2014hungary.com

Nombre de places attribuées à la France : **32**

- 8 places sont attribuées aux titulaires d'une licence non homologuée dans les catégories A – B – C (*)
- 4 places à l'équipe de France du berger belge 2014
- 20 places au pôle de l'équipe de France 2014
- Dans l'hypothèse où le nombre de 8 places non LOF n'est pas atteint, elles ne pourront pas être attribuées aux chiens LOF.
-

**Les places attribuées aux équipes non homologuées feront l'objet d'une sélection en fonction des critères de vitesse et de régularité sur l'ensemble de l'année (utilisation des statistiques nationales)*

INSCRIPTIONS : Pour les équipes non Lof, merci d'envoyer la feuille d'inscription au responsable du GTA à l'adresse suivante genot.jeanluc@wanadoo.fr avant la date limite du 1er Mars 2014.

Les équipes retenues par le GTA seront validées par la CNEAC et le responsable GTA les informera individuellement. La liste sera ensuite diffusée sur le Magazine et Facebook CNEAC.

Nous vous rappelons que les frais de déplacements et d'inscriptions restent à la charge du compétiteur.

La CNEA/S.C.C. remboursera au 1er podium de la finale 100% des frais réels engagés (sur justificatifs originaux) limités à 300 euros, au 2ème podium de la finale 50% limités à 200 euros et 30% au 3ème podium limités à 100 euros.

3.16 - RENCONTRE NATIONALE 3e degré 2014.

1. OBJET DE LA RENCONTRE NATIONALE AGILITY 3ème DEGRE

- «La Régionale de …….. reçoit les licenciés 3ème degré dans un challenge qui désignera le vainqueur dans chaque catégorie».
- Le but est d'organiser un grand rassemblement regroupant tous les licenciés TROISIEME DEGRE et de les faire concourir ensemble, sur des parcours élaborés par un juge qualifié et cela sans exigence de qualificatifs.

2. DATE ET LIEU : Samedi 9 et dimanche 10 novembre 2014
Nous avons en prévision la candidature de la régionale de Bourgogne, Président Monsieur René FAVRE et son CTR Monsieur Jean-Marie GADROY.

3. REGLEMENT de la RENCONTRE NATIONALE 3ème DEGRE :

- **Conditions de participation :** Ouverte à tous les titulaires d'une licence 3 à la date d'inscription.

- **Engagement:**

approuvé SCC le 17/12/2013

L'inscription est à envoyer accompagnée d'un chèque de 20€
à l'ordre du comité d'organisation à :

Ghislaine GENOT
Les Floralies C2
104 Rue Circulaire des Lilas
83130 LA GARDE.

Clôture des inscriptions : Le 15 octobre 2014.

- **Règlement :**

« La RENCONTRE NATIONALE 3ème degré » se déroulera sur 2 jours

- Le samedi avec deux épreuves qualificatives (1 AGILITY et 1 JUMPING)
- Le dimanche avec une troisième épreuve qualificative le matin (1 AGILITY) et la finale le dimanche après-midi (1 AGILITY) pour les qualifiés.

Les juges pressentis au nombre de 2 seront proposés à la CNEAC par le responsable des juges en concertation avec le capitaine de l'équipe de France.

Le règlement de ce trophée sera identique au règlement agility de la SCC avec une seule particularité, le calcul du T.P.S. : il sera calculé en prenant le temps du meilleur chien sans faute dans sa catégorie, + 15 %.

IMPORTANT : L'épreuve d'Agility du samedi permettra d'obtenir un qualificatif qui sera pris en compte pour le championnat régional de l'année suivante.

- **Epreuves qualificatives :**
  - Samedi sur 2 parcours : 1 Jumping et 1 Agility
  - Pour les catégories A et B, les 6 premiers de chaque épreuve seront directement qualifiés pour le lendemain
  - Pour la catégorie C, les 10 premiers de chaque épreuve seront directement qualifiés pour le lendemain
  - Pour la catégorie D, les 3 premiers de chaque épreuve seront directement qualifiés pour le lendemain.
  - Dimanche sur 1 parcours : 1 Agility
  - Si une équipe se qualifie avec l'un des 3 critères, c'est alors l'équipe qui suit au classement qui sera qualifiée, l'objectif étant de garder le nombre de qualifiés prévu par le règlement

- Dimanche :
  Une épreuve qualificative (Agility) ouverte à tous les participants.
  La FINALE (Agility) pour les qualifiés. Elle se déroulera le dimanche après-midi sur 1 parcours d'agility

Le nombre de participants pour LA FINALE se compose ainsi : 18 en catégorie A, 18 en catégorie B, 30 en catégorie C et 9 en catégorie D, Soit 75 équipes au total

4. REMISE DES PRIX

- Le vainqueur de chaque catégorie se verra remettre le titre de vainqueur de la Rencontre Nationale 3ème Degré et sera qualifié d'office à l'Européen Open 2015 (si ce vainqueur est qualifié par un autre biais à l'EO, c'est alors le second qui bénéficiera de la place et ainsi de suite)

3.17 - CAHIER DES CHARGES D'ORGANISATION De la RENCONTRE NATIONALE 3ème DEGRE ANNEE 2014.

de la finale RENCONTRE NATIONALE 3ème DEGRE ANNEE 2014.
Le but essentiel est d'aider le comité d'organisation à mettre sur pied dans les meilleures conditions cette manifestation.

Le club organisateur et la régionale accueillante s'engagent à respecter le présent cahier des charges.

LIEU DE LA RENCONTRE :
Prévision sur la Régionale de Bourgogne, en principe dans un centre équestre à Macon

approuvé SCC le 17/12/2013

Type :

- Centre équestre couvert
- Surface 1000m² x 2 et 1 intervalle de 10 mètres entre chaque terrain

Accueil :

- La décoration générale : Les banderoles SCC/CNEAC avec indication de la manifestation seront expédiées sous la responsabilité du responsable Groupe Grands Evènements &Communication. Seules ces banderoles seront admises sur le site de la manifestation.
- Accès gratuit pour les concurrents et les accompagnateurs
- Parking VL
- Parking camping-cars
- Parking Officiel ouvert également aux CTR
- Respect des directives de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)
- Point véto ou numéro d'urgence
- Vidange des poubelles, approvisionnement ramasse crottes
- Sanitaires en nombre suffisant conformément à la réglementation.

STRUCTURES D'ORGANISATION DE LA FINALE :

- Jury : Choix et nombre proposé à la CNEAC par le responsable des juges
- Informatique : Délégué Régional informatique avec l'aide si nécessaire du responsable national.

INFRASTRUCTURES :

- Barrières de police ou autre moyen de clôture en nombre suffisant pour les rings.
- Bureau ou salle informatique

LES RINGS : 2 terrains.

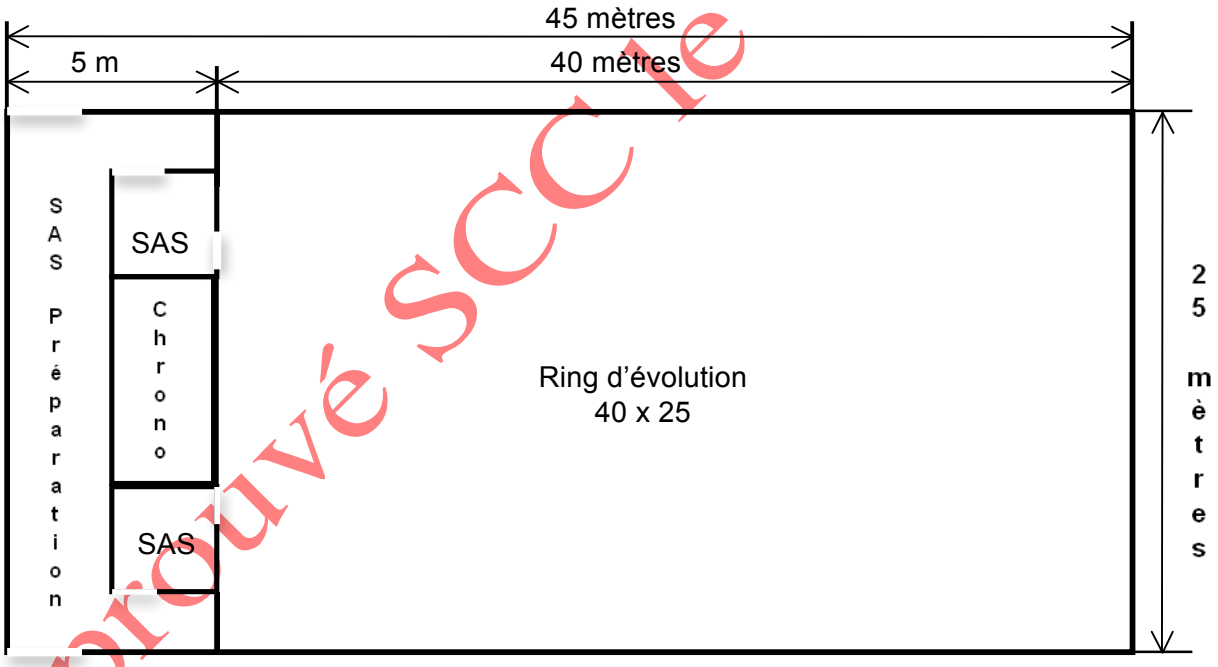

Parcours d'Agility

Transportés et mis à disposition de l'organisation par Animo-Concept, le partenaire de la C.N.E.A.C.

Les agrès : 2 parcours complets conformes au règlement Agility en vigueur.

- Table : prévoir tapis pour chienne en chaleur (2 fois x terrain), tables avec tapis électronique.

Equipe : Prévoir 15 personnes (6 par terrain et 3 pour aide informatique et juges)

Tableaux d'Affichage (ordre de passage)

- Les ordres de passage aléatoires sont imprimés pour la manche 1.
- La manche 2 se déroule dans l'ordre inverse du résultat de la M1.
- La manche 3 se déroule dans l'ordre inverse du cumul M1+M2

approuvé SCC le 17/12/2013

- La « finale » se déroule dans un ordre aléatoire.
  Résultats
  Affichage après chaque manche (vérification et réclamation éventuelles 30 minutes)
  Le résultat final de la rencontre nationale 3ème degré est affiché après la remise des prix

Sonorisation : Prévoir une sonorisation suffisante.

Chronométrage
- Gestion par « l'Equipe Grand Evénements de la CNEAC ».
- 2 personnes fournies par l'organisation.
- 1 table support pour le matériel et ordinateur.
- 2 chaises
- 1 alimentation 220 **Volts – 50 Hz – 2 ampères** indépendante.

Dossards
- Remise des dossards le samedi matin avant les épreuves en échange de la licence qui est conservée par l'organisation et restituée à l'issue de la remise des prix.

Remise des prix prise en charge par l'organisation.
- Les 3 premiers de chaque catégorie pour la finale
- 1 Podium suffisamment grand pour accueillir maître et chien, avec logo SCC

ORGANISATION DE LA FINALE

- Le comité d'organisation se compose du club organisateur, de la régionale accueillante, du responsable du GTA et du responsable du Groupe Grands Evènements & Communication

‘

LE PROGRAMME : Programme sous format informatique publié sur le site de la CNEAC et affiché sur place.

Les litiges
Ils seront réglés par le Président de la C.N.E.A.C. et le responsable Agility national.

« Lu et approuvé, le …… à ……»

Le Président de la C.N.E.A.C :
nom et signature:

Le Président du comité d'organisation
nom et signature

3.3 - <u>Groupe de travail : OBERYTHMEE.</u> – responsable Annie DECHEMIN.

Bilan 2013
Actuellement nous avons 620 licences,
Le nombre de concours est de 50 plus une finale

Stages obérythmee :

8 Mars	GIRONDE intervenante Annie DUCHEMIN
	SAINT HUBERT DU NORD intervenante Florence GRASSWILL
	ILE DE France intervenant Roger BUONOCORE
	LANGUEDOC ROUSSILLON intervenante Dawn HILL
Juin	LANGUEDOC ROUSSILLON : intervenante Patricia RICHER
Juillet	OISE intervenante Florence GRASSWILL
Septembre :	ALSACE intervenant Attila SZKUKALEK
Octobre :	SAINT HUBERT DU NORD intervenante Sandrine MULLIE

Monitorat :
2 et 3 novembre OISE Florence GRASSWILL Brigitte GRIFFOULIERE
Examen : 12 janvier 2014

Stage Cliker
IDF intervenante Annie DUCHEMIN

approuvé SCC le 17/12/2013

Formation de nouveaux élèves Juges d'Obérythmée : 6 candidatures

Dates : les 30 novembre et 1er décembre 2013
Lieu Centrale Canine, 155 av Jean Jaurès, 93 AUBERVILLIERS
Formateurs : Annie Duchemin et Michèle Garcia

Programme formation :
Samedi 30 novembre
Un QCM connaissance de la Cynophilie
Un QCM connaissance règlement
Questions ouvertes
Echange inter actif concernant le règlement

Dimanche 1er décembre
Etique et règlement du Juge de la SCC
Jugement d'une chorée HTM et Free sur vidéo
Echange inter actif concernant les prérogatives de jugement et l'application du règlement en jugement
Conseils sur le déroulement d'un concours
Assessorat au GPF 2014

GPF 2013 TARASCON 16 et 17 NOVEMBRE 2013

Juges : Florence GRASSWILL, Mireille POUPARD : pour le HTM
Annie ATTIAS, Caroline HUBERT MEYNIER : pour le FREE
Alternance d'un concurrent en HTM puis un en Free, pour un déroulement plus fluide de la compétition
Un seul passage pour les duos équipe, remise des prix sans distinction de niveaux,
Récompenses et laisse non autorisées sur la piste pour tout le monde.

Rappel : entrée sur la piste avec le chien uniquement sur ordre du juge, exception pour la mise en place des accessoires.
L'évènement sera disponible sur un ou plusieurs DVD ou sur une clé USB qui seront réalises par Jean Pierre DEMETRI et une personne assistante, ils pourront être réserve lors du GPF. Le prix reste a définir.
Le GT préparera des bons de commande.

GPF 2014
25 et 26 Octobre 2014 : AIRE SUR LA LYS, régionale Saint Hubert du Nord.
Des flyers seront attribués pour les distribuer au Championnat du Monde 2014.

CHAMPIONNAT DU MONDE OBERYTHMEE 2014
Lieu : FINLANDE Helsinki
Date : 6, 7 et 8 aout 2014
Dans l'équipe Nationale de 2012, certains de nos chiens sont partis à la retraite, notamment UBAC conduit par Thierry THOMAS
URUKAI conduit par Florence GRASSWILL
Bonne retraite à nos valeureux chiens et encore bravo ;
Gageons que leurs conducteurs nous reviennent avec de nouvelles recrues.

Appel à candidatures :
Les candidats volontaires pour le Championnat du Monde 2014 devront envoyer à la responsable nationale leur candidature afin de créer une nouvelle équipe qui représentera la SCC et la France. Candidatures à envoyer à :
Mme Annie DUCHEMIN, 2, route de Saacy, 77750 – SAINT OUEN SUR MORIN annieduchemin77@gmail.com
Téléphone : 07 70 05 27 50

Une présélection sera faite lors du GPF 2013 de Tarascon (pas uniquement sur les résultats);
Le groupe de travail soumettra une sélection à la CNEAC pour approbation.
Il faut que le postulant soit en « avancé » au jour de l'inscription et doit avoir participé au GPF de l'année précédente.

Un budget prévisionnel sera envoyé au président de la CNEAC Jean Claude METANS
Concernant le trajet, l'inscription, l'hébergement.
Chaque participant ainsi que la responsable Equipe de France seront dotés d'une tenue « Equipe de France » aux marques et couleur SCC/CNEAC

approuvé SCC le 17/12/2013

En 2015 si le championnat du monde est organise dans le cadre de la Mondiale (WDS) de Standard à Milan, un sélectif sera alors à envisager ;

Crufts
La SCC a reçu une Invitation de la part de l'organisation de Crufts, pour envoyer un participant de chaque pays à son édition 2014. L'inscription est facultative et individuelle mais doit être validée par la responsable du GT CNEAC.

Grand prix de Belgique Open :
7 et 8 décembre 2013
Nos amis Belges sont présents à tous nos GPF Challenge Européen et par équipes, nous seront présents à cet événement.

Information Juge :
Un mail sera envoyé à tous les juges pour leur rappeler de bien se conformer au règlement des Juges de la SCC, particulièrement de respecter l'article 21.

Rappel : la SCC/CNEAC demandera à notre sponsor Eukanuba de prendre en charge les frais de la SACEM pour les concours 2014.

PROGESCO OBERYTHMEE
Fabrice TANVET et Sandra LEPRETRE ont adapté le logiciel PROGESCO pour les besoins de l'Obérythmée.

Actuellement ce programme est à l'essai sur certains concours, il semble donner toute satisfaction.
Un mode d'emploi est en cours de réalisation.

Note CNEAC : *la commission souhaite avant toutes interventions ou créations être interrogée pour donner un aval nécessaire. Communiquer au secrétaire de la CNEAC le nom et les coordonnées de Monsieur Fabrice TANVET.*

Un mail va être envoyé à tous les CTR et délégués pour les inciter à organiser des stages Obérythmée et clicker indispensable pour débuter dans de bonnes conditions et se perfectionner ;

Une réunion de mise à niveau est prévue pour tous les Juges Obérythmée les 8 et 9 février 2014 afin d'avoir une même approche de la discipline et faire un bilan du scindement en Free et HTM.

Note CNEAC : *Les Juges double discipline Obérythmée et agility devront participer à la réunion des Juges Agility les 4 et 5 janvier 2014 afin d'être libre pour la réunion des Juges Obérythmée* de février.

3.4 - Groupe de travail : FLYBALL. – responsable Philippe LUCAS.

1- Propositions :

- **Maintien des équipes de deux chiens pour les tournois clubs**
  Suite aux nombreuses demandes reçues par le groupe de travail, nous demandons le maintien des équipes de deux chiens pour l'année 2014.
- **Suppression des équipes de deux chiens pour le GPF**
  Le groupe de travail souhaite de ne maintenir pour le GPF 2014 que les équipes de 3 et 4 chiens. Ceci dans le but de se rapprocher de la formule finale de ce grand prix de France de Flyball qui à terme n'accueillera que des équipes de 4 chiens.
- **Création d'une épreuve par grande région**
  Afin de promouvoir les grands rassemblements de Flyball qui favorisent les échanges entre les équipes de Flyball, le groupe de travail propose la création d'une épreuve dite « Prix de la Grande Région » qui accueillerait chaque année dans chaque grande région (Identique aux grandes régions du trophée par équipe en agility) un rassemblement des équipes de celle-ci.
- **Extension flyball pour juge d'agility**
  Le groupe de travail prendra contact avec le juge demandeur afin que celui-ci transmette sa demande auprès du groupe de travail des juges.

2. Grand Prix de France :

- Le groupe de travail propose à la Commission d'accorder l'organisation de la Finale du GPF Flyball 2014 au club de Elne (Languedoc – Roussillon). Date prévue pour la finale du G.P.F. Dimanche 12 Octobre 2014.

approuvé SCC le 17/12/2013

3. FCI

- Le G.T. est heureux d'apprendre la création d'une sous-commission Flyball de la FCI.
- *Par courriel du 18 décembre 2013, la FCI demande de désigner un représentant avant le 20 décembre. Monsieur René Rauwel sera le correspondant pour la France. (additif 18/12/2013)*

4. Divers

- **Modification composition du G.T**.
  Le GT lors de sa réunion du 5 octobre 2014 a souhaité le retrait de Monsieur David DECLEIR. Le GT remercie David pour sa collaboration au développement du Flyball.
  Le groupe de travail travaille sur la modification du contenu des formations flyball en correspondance avec les nouvelles formations de monitorat 1er et 2ème degré en éducation
- **Participation aux tournois 2014** :
  Le GT propose à la Commission d'accepter à compter du 1ier Janvier 2014, la participation aux tournois, d'équipes venant d'autres organismes, comme en cross-canin, ce avec une licence jour à 5 €.

Note CNEAC : La commission valide les propositions du GT.
Le G.T. Flyball doit préparer une feuille de licence journée à mettre à disposition des CTR et en téléchargement sur le magazine.

3.5 - Groupe de travail : CHIENS VISITEURS – responsable Eric TRIVELLIN.

Pour cette année, 16 stages ont déjà eu lieu, 9 sont encore prévus. Nous sommes donc au même niveau qu'en 2012. Je ne peux donner le nombre de chiens validés cette année, n'ayant pas encore eu tous les listings en retour. Certaines dates de stages sont déjà réservées pour 2014.

Note CNEAC : *Il faut demander aux intervenants de faire parvenir la liste des participants qualifiés au secrétariat (pour les diplômes indiquer l'adresse pour l'expédition) et mettre en copie le responsable national Chiens Visiteurs.*

Deux formateurs ont démissionné : Mme Evelyne SPITTLER et M. Philippe SARELOT.
Mme Marie-Jo ARGOUD, n'a toujours pas repris ses fonctions de formatrice.
Une nouvelle formatrice a été validée par la CNEAC : Mme Michèle PLANA.

Nous souhaitons encore renforcer notre équipe de formateurs, c'est pourquoi nous sommes entrain d'en tutorer cinq nouveaux qui, s'ils apportent toutes satisfactions lors des stages auxquels ils participeront, seront proposés à la CNEAC pour validation. Ceci est rendu nécessaire au vu de la forte demande, de la disponibilité des formateurs en titre et de la grande disparité géographique des stages. Les personnes à tutorer sont : André FOURNIER Rhône-Alpes, Michèle MILANAISE Rhône-Alpes, Sylvie CLENET Centre, Philippe BLANC Centre, Frédérique FRANCOIS Sud.

Autre proposition à laquelle nous émettons des réserves : les chabraques. En effet, même si elles sont très visuelles, elles restreignent le côté tactile que l'on peut avoir avec les chiens, notamment les petits et moyens, contrairement à un bandana avec logo, ce que nous préconisons.

Note CNEAC : *Jean-Claude METANS a pris contact avec Eric TRIVELLIN pour évoquer ce dernier point. Une petite confusion avait lieu sur l'utilisation des chabraques qui, en fait, serviront pendant le trajet des chiens entre le domicile de leurs maitres et le lieu d'intervention afin d'être identifiés notamment dans les transports en commun et à leur arrivée dans les établissements. Il sera donc fourni des chabraques, des bandanas et des badges.*

3.6 - Groupe de travail : ATTELAGE. – responsable Gilles AYMARD.

RETROSPECTIVE 2013 :

Formations et Stages :
-- Stage de Moniteur d'Attelage Canin à Compiègne les 20 et 21 avril 2013 (Région Oise) 14 stagiaires, Formateur Yannick TOINEN.
-- Stage de Moniteur d'Attelage Canin à Bourg en Bresse les 14 et 15 septembre 2013 (Région Rhône-Alpes) 8 stagiaires. 5 Régions différentes étaient représentées et 5 clubs vont démarrer l'attelage: 1 en bourgogne, 1 en Franche Comté et 3 en Rhône-Alpes. Formateur Gilles AYMARD.

- Faits marquants :
- Formation de 6 Examinateurs les 23 et 24 Novembre 2013 au Club de Bourg en Bresse (Région Rhône-Alpes).

approuvé CC le 17/12/2013

- 1er GPF d'Attelage à SOLGNE les 29 et 30 septembre 2013

- Présence des Régions lors de Grandes Manifestations :
Bretagne : Démarrage de la section Attelage de Guilers (29) avec 4 licenciés et 10 pratiquants. Présentation de l'activité lors de manifestations locales.
Lorraine : 4 clubs pratiquent avec 21 licenciés dont essentiellement les Clubs de Solgne et St Dié. Organisation du 1er GPF à Solgne les 29 et 30 septembre 2013.
Champagne-Ardenne : Démonstration à l'exposition internationale de Troyes et au bataillon cynophile de Suippes (Marne). Organisation du 1er concours au Club de Troyes le 31 août 2013 et 1er concours en 2014 pour Aumenancourt.
Bourgogne : Démonstration à l'exposition de Semur en Auxois et Nevers.
Limousin : Présentation à l'exposition de Limoges, dans 3 clubs et une journée d'initiation au Club de la Souterraine (Rottweilers). En novembre 2013, journée de présentation, démonstration et initiation. En 2014, 1er concours au club de Chatenet en Dognon.
Oise : Création de Section Attelage au Club de US Bresles et Recrea-Dog Hermes. Délégation Rhône-Alpes : Dog Sport Tour de St Etienne les 07 et 08 septembre 2013 avec 7 attelages et rédaction d'un article pour "Sans Laisse". Le CC Bourg en Bresse a participé à une journée de présentation en Bourgogne à ESC Chatenoy le Royal, en prévision d'une section attelage.
Centre : Participation à la création d'une section attelage en Région Poitou-Charentes au Club de Terves. Présentation à la NE des Bouviers Suisses et Rottweiler.

- Concours 2013 : 12 concours et 263 participants + 1 concours en Novembre

- Licences 2013 :
L'activité "Attelage "compte 183 licenciés dans 41 clubs et 18 régions.

Les Clubs ayant le plus de licenciés se répartissent comme suit :
9 Rhône-Alpes, 4 Bretagne, 4 Champagne-Ardenne, 3 Franche Comté, 3 Lorraine, 3 Centre, 3 Oise.

En 2012, il y avait 168 licenciés –

- Compte Rendu Groupe de Travail 2013 :
- Rédaction d'un Cursus pour la formation d'Examinateur

- **13 CONCOURS inscrits au calendrier 2014**

- **STAGES 2014:**
Monitorat en Région Centre

- Assessorat en 2014 : pour les Examinateurs suite à leur formation en Région Rhône-Alpes à Bourg en Bresse en novembre 2013.

OBJECTIFS 2014 et Etudes pour le Groupe de Travail

Nouvelle Classe en concours "Excellent"
Création d'une classe "Excellent" pour les licenciés qui ont satisfait à des critères à définir en GT lors des concours, et ainsi permettre à chacun de pouvoir concourir dans des classes de niveau équivalent.
Lors d'un concours 10 obstacles sont obligatoires et 5 sont au choix. Dans une première étape, pour la classe "Excellent", parmi ces 5 obstacles, plusieurs pourraient être issus de la combinaison de 2 obstacles
Cette possibilité existe déjà au règlement pour des concours dits régionaux ou nationaux.

Projet de Stage Attelage :
On forme une douzaine de moniteurs d'attelage par an.
Le cursus du stage d'Initiation pourrait être revu en allégeant la formation pour la partie initiation et en y adjoignant la partie pratique du monitorat.
La formation de moniteurs devrait être retenue pour donner des cours dans les clubs et non comme une formation pour la pratique de l'activité ou pour compléter son curriculum cynophile.
Proposition de Suppression du Cursus d'Initiation
Création d'un cursus de "Pratique de l'Attelage" pour faire connaître et développer l'activité.

approuvé SCC le 17/12/2013

Réunion d'Examinateurs 2014-2015 :

Après la nomination des 6 nouveaux Examinateurs, prévoir une réunion de mise au point de l'ensemble des Examinateurs pour homogénéiser les jugements.

Peut-être en fonction de l'avancement des jugements en parallèle des Examinateurs en 2014, réunion à jumeler avec celle des juges en janvier 2015.

Règlement :

Dernière modification en 2011 pour mise en service 2012
Ré- écriture du règlement en supprimant les redondances, en le restructurant de façon qu'il soit plus accessible aux licenciés.
Préciser les pénalités par Obstacle
Création d'un plan précis pour la construction d'un Timon

Formation Examinateurs 2013-2014 :

Aux 4 candidats "Examinateur" retenus par la CNEAC en juin.

2 candidats nouveaux :

- **Francis TESTIER** du Club de ST DIE, issu de l'activité Attelage, avec lequel je me suis entretenu ce qui permettrait de renforcer le pôle Examinateur dans la région Champagne-Ardenne, Lorraine et Rhône-Alpes.

- **Gérard BELFAN :** Président du Club de Bourges-Canis-Agility, Juge qualifié d'Agility, 6 rue Charles-Richet 18000 BOURGES

Session de Formation Examinateurs 2013 :

Demande d'aide pour le Club du Chien de Bourg en Bresse pour assurer le financement de la formation exceptionnelle d'Examinateurs sur un WE, compte tenu du nombre restreint de participants.

Le Club de Bourg en Bresse accueillera 6 stagiaires les 23 et 24 Novembre 2013.

Proposition de Budget Prévisionnel de l'ordre de 260€, la CNEAC émet un avis favorable.
Note de la CNEAC : *Les frais réels seront réglés par l'organisateur et remboursés à l'organisateur par la CNEAC sur présentation, par le club, d'une facture transmise au secrétariat de la CNEAC à la clôture de la formation par le Responsable du Groupe de Travail.*

3.7 - Groupe de travail : CROS CANIN. – responsable Alain VELAY.

1. La discipline en chiffres
2. Délivrance de la licence Cross-canin 2014
3. Gestion informatique des courses
4. Kart - Trottinette
   - 4 .1 Le Kart
   - 4.2 Trottinette
5. Carte SCC / Directeurs de course
6. Propositions de convention réciprocité licences CNEAC/FSLC
7. Grand Prix de France
8. Documents en ligne
9. Les stages Cross Canin
   - 9.1 Moniteurs cross canin
   - 9.2 Formation Directeurs de Course

1. La discipline en chiffres :

32 Régionales avec seulement 8 Délégués Régionaux.
13 Régionales sont actuellement sans Délégué de la discipline
8 Régionales n'ont pas donné de réponse aux sollicitations par mail...

32 courses au calendrier en 2012.
40 courses au calendrier en 2013.
Un nombre de licenciés en progression :
2011 : 190
2012 : 224
2013 : 283

approuvé SCC le 17/12/2013

Nom, fonction et signature du responsable qui délivre la licence :

A compléter par le coureur (ou les parents du coureur pour les mineurs)

Signature du demandeur ; ou pour un mineur signature des parents (avec la mention manuscrite : (J'autorise mon enfant à participer à la course)

DISCIPLINE CROSS-CANIN

Il est probable qu'en 2014 nous ayons un léger recul du nombre de licenciés à l'année du fait de l'obligation du certificat médical de non contre indication.
Le nombre de licence journée reste important sur les engagements lors des courses.

A joindre après la course aux documents à faire parvenir au secrétariat de la C.N.E.A.C.

Le règlement de la discipline n'a quasiment pas évolué depuis près d'un an.
Pas de retour négatif de la part de Directeur de course ou de participants

2. Délivrance de la licence Cross-canin 2014

Le pratiquant devra fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied.
Lors d'une course classique et dans le cas d'une demande de licence journée et uniquement pour participer au Cani-marche il ne sera pas nécessaire de produire le certificat médical.

Imprimé de demande licence journée :

Prix de la licence journée **: 5 €** (chèque à l'ordre de l'organisateur, qui effectue un chèque global des licences journée à remettre au Directeur de course pour envoie au secrétariat de la CNEAC)

□ CANI-MARCHE □ CROSS-CANIN CANI-VTT
□LICENCE JOURNEE JUNIOR / ADULTE
□LICENCE JOURNEE ENFANT (gratuite jusqu'à 14 ans)
□ LICENCE JOURNEE HANDI (sur présentation carte européenne de stationnement debout pénible ou carte d'invalidité)

CHIEN : Nom et affixe :……

Race : ……Sexe :……Date de naissance : ……/……/……..

N° d'identification : …… L.O.F. : ……

CONDUCTEUR : Date de naissance : ……

Mr Mme Mlle (cercler) Nom : …….. Prénom : ……...

Adresse : ……..

Code postal : …… Ville : ……Tél. : ……

e-mail :……@ ……..

Licence établie le : ……lieu de la course:…. ……

Organisée par le club : ……Régionale :……..…

Approuvé SCC le 17/ 013

3. Gestion informatique des courses :
- Un logiciel de gestion Course Cross Canin peut être développé, par Jérôme PUIG.
- En phase de finalisation après avoir réglé des difficultés de paramétrage âge/catégorie et la gestion de Challenge sur plusieurs courses..
- Il est envisagé la possibilité d'intégrer un chronomètre utilisable en direct.
- Pour l'instant il n'est pas prévu de développer une version en PHP.
- La version 1 (sous EXCEL) peut-être mise à disposition des clubs organisateurs.

Note de la CNEAC : *Bon pour accord de développer et mettre en place ces outils d'aide à la gestion des courses.*

4. Kart - Trottinette
A la demande de la CNEAC le GT a réfléchi à l'intégration de nouvelles activités au sein de la discipline. (Le Kart et la Trottinette)

4 .1 Le Kart
Le Kart est l'adaptation de la discipline traîneau (avec entre 3 et 8 chiens en fonction du poids). Principalement utilisé par les muchers pour entraîner leurs chiens hors saison hivernale et en l'absence de neige.
Le Kart est une activité de « tractage » adapté seulement aux « grands chiens ».

Le Kart comporte 3 ou 4 roues.
Dimension : 0,80 x 1 mètre
Prix d'un Kart de 800 à 3000 euros

- **Contraintes organisationnelles pour les courses** :
Cette activité nécessite une « piste » beaucoup plus large pour permettre le passage de l'attelage.
Les passages étroits qu'empruntent aisément coureurs et VTT ne seront pas adaptés.
Nécessité de rechercher de nouveaux tracés pour les clubs, une difficulté supplémentaire pour la discipline en général ou plutôt grande difficulté de proposer l'activité.

4.2 Trottinette :
Cette activité se pratique avec 1 ou 2 chiens.
La Trottinette comporte 2 roues.
Prix d'une trottinette : de 400 à 500 euros en moyenne.

- **Contrainte organisationnelle** : la piste ne doit comporter que peu de dénivelé.

En conclusion :
Après un temps de réflexion et d'échange dans les régions avec des pratiquants de ces activités, il ne nous semble pas encore opportun de diversifier la discipline au sein de la CNEAC. La pratique du KART semble difficilement compatible avec l'organisation des courses CNEAC. Concernant la Trottinette, le GT va poursuivre sa réflexion à la demande de la CNEAC.

5. Carte SCC / Directeurs de course
Remerciements à la CNEAC et JC METANS pour avoir réalisé et transmis les cartes officielles aux Directeurs de Courses

6. Propositions de convention réciprocité licences CNEAC/FSLC

A ce jour il existe un accord tacite de participation aux concours, il est souhaitable de le formaliser.

PROJET DE CONVENTION

Entre :
La Société Centrale Canine (SCC) représentée par son président Christian Eymar Dauphin et sa Commission nationale d'éducation et d'activités cynophiles représentée par son président Jean-Claude METANS, vice président de la SCC, domiciliée 155 avenue Jean JAURES à Aubervilliers 93300
D'une part,

Et :
La Fédération des Sports et Loisirs Canins, représenté par sa présidente,
Véronique AUDEJEAN, domicilié 225 rue des arpents 76160 Saint Jacques sur Darnetal
D'autre part,

approuvé SCC le 17/12/2013

Vu l'article 10 du règlement Cross-Canin de la S.C.C concernant les licences
Vu l'article 1.5.4 du règlement de la F.S.L.C. se rapportant aux inscriptions

Après avoir exposé ce qui suit :
La licence S.C.C. est délivrée par la C.N.E.A.C. à l'adhérent d'un club d'utilisation participant aux sports canins organisés par les clubs d'utilisation de la S.C.C. qui est l'organisme de tutelle. Cette demande de licence sera obligatoirement accompagnée du certificat médical de non-contre indication à la pratique du Cross-Canin/Cani-VTT datant de moins de trois mois. La licence est liée à la possession d'un chien. Chaque chien donnant lieu à la délivrance d'une licence.
La licence F.S.L.C. est attribuée pour la saison du 1er Janvier au 31 Décembre suivant à tout coureur adhérent d'un club affilié ou à titre individuel pour concourir à des compétitions sous l'égide de sa fédération.
Elle est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du canicross et/ou du cani VTT en compétition et délivré moins de 3 mois avant la demande de licence.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :
Article 1 – Objet de la convention
La présente convention a pour objectif de définir les modalités du partenariat entre les deux organismes et la responsabilité de chacun lors d'évènement causant des dommages au cours d'une compétition.
Article 2 – Assurance individuelle
Il est précisé que les deux organismes proposent pour garanties individuelles, chacune en ce qui les concerne :
Pour la S.C.C. : AXA Assurances
L'assuré est le titulaire d'une licence rattachée à l'une des disciplines de la C.N.E.A.C. notamment le Cross-Canin et ses dérivés, tels que le Cani-VTT et le Canimarche. Cette licence est délivrée par la S.C.C. pour la pratique des compétitions.
La garantie s'étend aux dommages causés aux tiers lors des entraînements, courses et déplacements.
Elle est étendue au remboursement des dommages accidentels subis par les chiens licenciés et survenus au cours des compétitions officielles.
La garantie s'exerce selon les conditions particulières du contrat d'assurance de la responsabilité civile n° 0000003372100804
Pour la F.S.L.C. : MACIF Multigaranties vie associative contrat 7090752
La garantie couvre le titulaire de la licence.
Elle s'applique lors des préjudices provoqués lors des courses organisées sous l'égide de la Fédération et des déplacements afférents.
Elle s'applique aussi lors des préjudices provoqués lors des compétitions organisées par d'autres organismes que la F.S.L.C., hors déplacements exclus dans ce cas.
Elle est étendue au remboursement des dommages accidentels subis par les chiens des assurés et survenus au cours des compétitions officielles.
Elle couvre les dommages corporels dus à un accident que ce soient en cas d'Invalidité, de décès, de frais d'obsèques.
La garantie s'étend également aux dommages se rapportant aux biens mobiliers.
Elle comprend la garantie de vos droits sur la défense, le recours et l'assistance juridique.
Article 3 - Responsabilité
Chacune des assurances respectives supportera l'entière responsabilité des conséquences d'éventuels accidents qui résulteraient d'un dommage, tel que défini à l'article précédent, que ce soit sur une course de l'une ou l'autre des parties.
Article 4 – Accord lors des manifestations
Les adhérents de chaque fédération pourront participer en bénéficiant du tarif licencié sur toutes les courses organisées par l'autre partie dans le respect des règlements propres à chacune. Ils pourront participer et être classés aux challenges ou trophées régionaux organisés par l'autre fédération.
En revanche, les règlements de course des deux parties étant différents, chaque organisation ne validera les points acquis au long de la saison sur les challenges fédéraux que pour ses propres licenciés.
Pour la même raison, il est exclu que se déroule le même jour au même endroit une compétition organisée conjointement par les deux fédérations, même si l'organisateur dispose d'une double affiliation.
Les calendriers de chaque partie seront distincts. Un lien en tête du calendrier annuel sur les sites Internet respectifs renverra au programme des courses de l'autre fédération (une harmonisation relative des dates et des lieux pourrait être envisagée à terme après l'expérimentation de la présente convention sur une saison entière).
Il ne pourra être décerné de titre ou de médaille fédérale pour les licenciés de l'autre partie.
Article 5 – Durée de la convention
La présente convention prend effet à compter de la date de la signature ; elle est conclue pour une durée de un an à compter de la date de la signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant la date d'échéance.

approuvé SCC le 17/12/2013

Rapport Directeur de Course
CROSS-CANIN

Article 6 – Résiliation et règlement des litiges

A adresser au secrétariat de la C.N.E.A.C., avec copie au responsable du GT Cross-Canin et au responsable des juges dans les 8 jours suivant la course.

Les parties s'engagent à essayer de résoudre à l'amiable les éventuels différends qui pourraient survenir du fait de l'interprétation ou de l'application de la présente convention.
En cas de non-respect des clauses de la présente convention, l'une des parties adressera une lettre recommandée avec accusé de réception mettant en demeure l'autre partie de se conformer à ses obligations.

A défaut de s'y être conformé dans un délai de 1 mois, cette première partie résiliera de plein droit la présente convention immédiatement et de plein droit, sans que la dernière partie puisse prétendre à un quelconque recours ou indemnisation que ce soit.

Fait à Le

Pour La Fédération des Sports et Loisirs Canins
Véronique AUDEJEAN

Pour La Société Centrale Canine
Christian Eymar Dauphin
Jean Claude Métans

7. Grand Prix de France :

A ce jour le classement ne fait pas de différence selon la Fédérations d'origine (SCC/CNEAC, FFST, FSLC...)
Le GT propose la valorisation du classement des licenciés CNEAC lors du GPF Cross Canin de la SCC sur les résultats mis en ligne.

Lors des deux premières éditions, le GPF s'est déroulé sur une journée.
Afin de mettre en place un GPF attractif et valorisant pour la discipline il est proposé une organisation avec 2 courses et sur 2 jours.
Le cumul des 2 courses permettant d'établir un classement final.

Pour le GPF 2014, accord de la Canine régionale de l'Oise, le club de Senlis le prend en charge les 27 et 28 septembre rendez-vous au gymnase de Brichalbag.

8. Documents en ligne :

Rapport Directeur de course, deux précisions à ajouter :

- PJ : un chèque « redevance 1 €) à l'ordre de la SCC de.....€ »
- Envoi du rapport au responsable des juges

appro SCC le 17/12/2013

SOCIETE CENTRALE CANINE
Commission Nationale d'Education et d'Activités Cynophiles

ur de Course : ……

Date :…….…… Lieu de la course :……...

Club organisateur :……Régionale : ……..

Président du club :……

Nombre de participants et épreuves organisées : Cross ☐ ……. VTT ☐…….. Marche ☐……

Distances enfants : Distance adultes :

Piste : Terre ☐ Herbe ☐ Cailloux ☐ Goudron ☐ Circuit de repli : oui ☐ non ☐

Balisage : panneaux ☐ rubalises ☐ autre ☐ ……..……..…

Température : …… Sonorisation : oui ☐ non ☐

Conditions climatiques : Soleil ☐ Nuageux ☐ Pluie ☐ Neige ☐ Vent ☐

Briefing : Heure : ……. Départ course Heure : …….

Commodités à proximité : Salle ☐ Toilettes ☐ Douches ☐

Points d'eau : au départ ☐ à l'arrivée ☐ sur la piste ☐

Chronométrage : Manuel ☐ Electronique ☐

Moyen de liaison et de contrôle : Voiture ☐ VTT ☐ autre ☐ ……..

Observations : …….....……....

……..

Signature(s) du ou des Directeurs de Course : ……

P.J. : Un chèque au titre de la redevance de participation à l'ordre de la S.C.C de : …… €

SIGNATURE DU OU DES JUGE(S) :……

9. Les stages Cross Canin :
La refonte de la formation CNEAC se finalise en octobre 2013
En 2013 il est prévu l'organisation du premier stage de la discipline : Moniteurs Cross Canin
Trois régionales souhaite organiser prochainement un Moniteur Cros-Canin.
- Ile de France en 2013
- La Rhône Alpes et Pyrénées Gascogne pour 2014

9.1 Moniteurs cross canin :
Pour s'inscrire au stage il faut être titulaire de la Carte de base CNEAC.

PROGRAMME DU STAGE

- Accueil et présentation des stagiaires.
- Présentation des matériels
- Mise en place d'une section CC au sein d'un club
- Organisation d'une course : cahier des charges

- Le règlement du Cross-Canin de la S.C.C.
- Connaissance de la Cynophilie :
La S.C.C. et la C.N.E.A.C. : historique, organigramme et mission.

- Connaissances vétérinaire :
Les bases sur le comportement canin,
La connaissance et le développement physique du chien
Préparation et entraînement physique
L'alimentation, l'échauffement, l'entraînement et la récupération du chien.

Connaissance et préparation physique du coureur
Simulation d'une séance d'entraînement dans un club

- QCM Cynophile,
- QCM discipline Cross canin
- QCM Vétérinaire
- QCM humain

Chaque QCM comportera une trentaine de questions.
Cela permettra d'évaluer les connaissances et compétences du futur Moniteur Cross Canin.

Le module « Véto » sera présenté par un vétérinaire local
A l'issu du stage il sera remis un Diplôme CNEAC attestant de la réussite et des connaissances du stagiaire.

approuvé SCC le 17/12/2013

9.2 Formation Directeurs de Course :
Il est envisagé de mettre en place une formation « Directeurs de Course » en 2014
Le référentiel est en préparation au sein du GT et sera proposé aux responsables des juges et à la Commission pour validation.

3.8 - Groupe de travail : EDUCATION – ECOLE DU CHIOT.
Responsable René VILLELA.

La croisade de l'Ecole du Chiot de la SCC ne peut laisser indifférent le Ministère dont nous dépendons, les canines régionales, les associations de défense des animaux, les médias, sur l'apport de l'éducation canine précoce et rationnelle favorisant le développement comportemental harmonieux du « Membre de la Famille » qu'est devenu le chien , au fil des dernières années, pour atteindre, demain, le statut envié de « Chien Citoyen », éduqué avec un maître civilement responsable et respectueux du cadre de vie.

L'Ecole du Chiot en devenant incontournable modifiera le comportement de nos chiens, de nos maîtres, en donnant aux clubs canins une notion « d'utilité publique ».

3.9 - Groupe de travail : HANDI. – responsable Jacky BLANC.

1 - Bilan de l'année 2013 :

Après une année 2012 riche en événements pour la catégorie HANDI, participation au Championnat de France, à la finale du GPF et 10 équipes à la Coupe du Monde Paragility en Belgique, 2013 voit encore le nombre de licenciés Handi augmenter.

Nous comptons 51 licenciés répartis dans les 5 classes de la façon suivante :
C1 = 6, C2 = 0, C3 = 24, C4 = 18, C5 = 3

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des licences attribuées dans chaque discipline :

Licenciés HANDI						
	Agility	Obérythmée	Cross Canin	Flyball	Chien V	Attelage
2010						
2011	24	8	0	2	3	0
2012	25	4	0	2	4	0
2013	48	11	2	2	6	0

2 – Les finales 2013 par Amélie DUTREY-PUYMIRAUD :

Les finales 2013
Coupe de France Handi aux championnats de France d'Agility 2013 à AUCH
Grand Prix de France 2013 à SAINT ROMAIN DE COLBOSC

Ces deux finales ont plusieurs points communs :
•Un accueil chaleureux, une accessibilité facilitée, une adaptabilité aux situations des personnes à mobilités réduites... En résumé, deux équipes d'organisation et des juges qui ont tout mis en œuvre pour que nous puissions vivre pleinement ces finales avec nos partenaires : nos chiens (exemple : un rampe d'accès au podium GPF ...).
•Plusieurs renoncements avant la compétition pour raisons médicales rappellent la fragile santé des compétiteurs de cette catégorie.

Presque tous les compétiteurs de la catégorie Handi ont exprimé la joie d'avoir la même base de parcours que les licenciés valides avec quelques aménagements. Nous avons avant tout pris beaucoup de plaisir à guider nos chiens malgré les fautes ou/et éliminé.

Lors de la Coupe, ce vécu a réellement été à l'origine de la formation d'une unité du groupe de licenciés Handi dans un esprit positif (des sourires, des rires, des larmes, des échanges de fauteuils...)

A noter la force et la résilience dont a fait preuve Julie BOUQUELLE lors du GPF. En effet, devant ses difficultés physiques du week end, elle a conduit ses chiennes en les guidant non pas debout comme à son habitude mais en fauteuil roulant manuel pour la toute première fois, et ce, avec le soutien d'une guide qui s'est spontanément proposée.

De même, Marie MARQUISE a fait preuve d'une grande force combative pour mener à bien sa conduite de DIDDL.

approuvé SCC le 17/12/2013

Des compétiteurs impressionnants de détermination et de respect envers leur chien ! Du bonheur de concourir contre eux pour ma part.

D'un point de vue global, il semble que le niveau technique des équipes Handi est en progression et a encore une jolie marge possible d'évolution. Le travail à distance, composer avec la vitesse naturelle du chien mais aussi (et c'est là le plus compliqué) le fait que celui ci doit s'adapter aux capacités physique fluctuantes du maitre (douleurs, fatigue, stress...) est la base de ce travail réalisé par les différents compétiteurs.

En bord de terrain, les échanges sont allés bon train sur les conduites et techniques entre compétiteurs Handi, familles, entraîneurs, compétiteurs valides... de l'Agility comme on aime.

Et quand certains parcours furent proche des limites physiques ou psychologiques, nous avons toujours pu compter sur le soutien des autres compétiteurs comme du public. Allié au soutien indispensable de nos quatre pattes, nous avons été soutenus et même porté ! MERCI A TOUS !!

Chaque finale a été « sanctionné » par un podium Handi toutes catégorie confondu (chien- maitre) sans vitesse d'évolution.

Coupe de France Handi 2013 :

- *1er : Jacqueline COLIN et CAPRIE (shetland) – Classe 3*
- *2éme : Chrystelle BELLIARD et A'BELLE (schipperke) – Classe 3*
- *3éme : Marie MARQUISE et DIDDL (Shetland) – Classe 3*

Grand prix de France 2013 :

- *1er : Amélie DUTREY-PUYMIRAUD et FAYZA (Berger australien) – Classe 4*
- *2éme : Isabelle KERFURIC et DOLCE VITA (Border Collie) – Classe 1-3*
- *3émé : Marie MARQUISE et DIDDL (Shetland) – Classe 3*

Mais une chose importante s'est produite à de multiples reprises sur ces deux week end de finales. Plusieurs personnes nous ont interpellés : la catégorie leur fait envie après nous avoir vu passer car leur permettrait de (re)prendre plaisir en Agility. Ils pensent demander une licence Handi en 2014.
Ainsi, la perception de la catégorie évolue et j'en suis particulièrement heureuse.

3 – Résultats de la PAWC 2013:

La PAWC 2013 s'est déroulée de 5 au 8 septembre à GYULA en HONGRIE.
Trois concurrentes ont représenté la France à cette compétition dans le groupe 5.
Pour la première fois depuis que des équipes françaises participent à la PAWC, une de nos équipes est montée sur la première marche du podium dans le groupe 5 qui comptait 21 participants.
Madame Marie MARQUISE avec DIDDL BLUE (Shetland) se classe première.
Madame Isabelle KERFURIC avec DOLCE VITA (Border Collie) termine cinquième.
Madame Jacqueline COLIN avec CAPRIE (Shetland) se trouve à la dixième place.
Nos trois représentantes ont réalisés un joli parcours lors de cette compétition.

4 – Rappel aux licenciés HANDI :

Pour la participation aux finales (Coupe de France lors du Championnat de France, GPF, Trophée par équipe), le dossier d'inscription (photocopie de la licence accompagnée du chèque correspondant au montant de l'inscription) doit être remis au CTR le jour du sélectif ou lui être adressé suffisamment tôt pour qu'il puisse le joindre à l'envoi des dossiers des valides sélectionnés.

3.10 - Groupe de travail : FORMATION. – responsable Guy DESHAIES.

Propositions :

- Mise en place du nouveau cursus, parachever les programmes de chaque stage pour une homogénéité du discours intervenant.
- Rédaction de QCM par chaque intervenant et mixage national
- Mise en place des nouveaux intervenants suite aux réunions d'Octobre :

STAGES EN EDUCATION CANINE FAMILIALE :

Avant chaque mise en place d'un stage, vous devez contacter le responsable Guy DESHAIES qui désignera l'intervenant de votre stage. Vous suivrez ensuite la procédure à l'aide de la fiche « Demande de stage » en téléchargement sur le Magazine. Votre CTR après l'avoir fait valider doit la transmettre au secrétariat de la CNEAC pour obtenir le N° d'habilitation. Cette demande doit être faite 2 mois avant le stage pour vous permettre une bonne diffusion de l'information.

approuvé CC le 17/12/2013

Demande de Passeport : Elle doit être adressée au secrétariat CNEAC 3 semaines avant le stage. (Le passeport est le nouveau livret qui remplace le carnet du moniteur). Il sera demandé UNIQUEMENT pour le « Stage N° 1 éducation naturelle et clicker ». Le passeport sera renseigné et validé par l'intervenant, c'est le suivi de toutes les formations effectuées par son détenteur.

FORMATEURS :
Guy DESHAIES, René RAUWELL, Maryannic JOURDEN, Michèle GARCIA.

Tous les stages :
- BONY, CRETAL, JOURDEN, LAVIALLE, MAHLER, MARTIN, REMION, ROUYER.

Stage 3 et 4 être accompagné pour le premier stage par un formateur :
- FAVRE, GHIERS, GRIFFOULIERE, pour commencer sur le stage 3 et 4 (1degré et contrôle).

Stage 3 et 4. (Moniteur en éducation canine familial et école du chiot).
- R.FOURNIER
- F.GUEGUEN, avec un formateur sur le premier stage.
- Vincent ZEY, avec un formateur sur le premier stage.
-

Liste des participants :
la liste doit être adressée par le CTR au secrétariat CNEAC huit jours après le stage.

Modalités de défraiement :

Les frais de déplacement seront réglés par l'organisateur à l'intervenant CNEAC et au vétérinaire intervenant. Au tarif officiel soit 0,40€ du kilomètres s'il utilise son véhicule personnel (avec justificatif de déplacement, ticket de carburant à proximité du lieu de formation, ou justificatif de passage autoroutier) ou le remboursement du billet de transport en commun.

L'organisateur fera ensuite parvenir au secrétariat de la CNEAC, la NOTE DE FRAIS (référence novembre 2012) à renseigner qui est en téléchargement sur le MAGAZINE page Formation, onglet TELECHARGEMENT au sous titre STAGE pour remboursement.

Pour le vétérinaire les frais de déplacement sont à la charge de l'organisation. Seul les Honoraires dûes au vétérinaire seront remboursés par la SCC/CNEAC sur présentation d'une note d'honoraire.

Les Intervenants : Les Powerpoint sont à demander auprès de Guy DESHAIES, si celui ci ne vous les a pas fait parvenir. Pour les vétérinaires s'adresser à Alexandre BALZER.

Le formateur et l'intervenant sont pris en charge par l'organisateur pour l'hébergement (minimum 2**) et la restauration.

3.11 - Groupe de travail : JUGES. – responsable Christian JARLES.

Remise à niveau technique des juges d'Agility en 2014
4 et 5/JANVIER 2014 à la S.C.C et les 8 et 9/ FEVRIER 2014 à la S.C.C

Elle aura lieu tous les 2 ou 3 ans quelque soit la date d'accession à la fonction de juge (stagiaires et qualifiés).
Les sujets abordés seront choisis parmi ceux qui sont récurrents et importants pour uniformiser nos jugements :

➢ Connaissance et interprétation du règlement et spécificités Handis (diaporama et commentaires) et propositions modifications du règlement pour 2017.

✓ **Quelques exemples rencontrés :**

- ❖ Prise du chien dans les bras après passage ligne d'arrivée → Eliminé.
- ❖ Elimination sur arrêt du chien sur les zones de contact.
- ❖ Nombre de concurrents (séniors et jeunes)
- ❖ Délivrance des brevets etc.

approuvé SCC le 17/12/2013

Il sera fait appel aux participants pour exposer les difficultés qu'ils rencontrent et les solutions qu'ils proposent pour y remédier.

✓ Parties administratives, pour le juge, liées à l'organisation d'un concours :

▪ *Avant le concours* : Procédure de prise en charges d'un concours (lettre ou mail du club et confirmation du juge, réception du juge, Les documents à faire parvenir à un club avant le concours, juges étrangers, liste DDP etc.

▪ *Le jour du concours* : Briefing, problèmes de placement du juge, placement de la secrétaire du juge, gêne du concurrent, visibilité des obstacles "difficiles", trajectoires, les limites des parcours posés "à l'instinct", connaissance de PROGESCO afin de pouvoir conseiller les secrétariats inexpérimentés (intervention du GTI), contrôle régulier du secrétariat etc.

• *L'après concours* : reçu des 1 euros, signature brevets et parties de brevets, les statistiques du concours et adaptation aux besoins des juges, présence à la remise des prix, prise en charge du juge par le club, les assurances (déclaration administrative), rédaction du rapport de jugement (accusé de réception) etc.

✓ **Les parcours :**
❖ Conception pour gagner du temps sur la pose des différents parcours (utilisation d'un logiciel de dessin de parcours et projection des différentes étapes).
❖ Les nouvelles techniques (OUT, KECHKE etc.) et leurs impacts sur les performances et l'intégrité des chiens. Formation à leur conception et à leur pose pour éviter tout problème physique pour le chien.

Une relance a été faite en date du 07/10 pour ceux qui n'ont pas encore répondu. Tous les juges ont été informés que la CNEAC/S.C.C prenait en charge leur déplacement pour cette formation avec les modalités de remboursement demandées par le service comptable.

1. ***Pré-requis pour la demande de qualification***

✓ 2 ans de stage minimum
✓ Avoir suivi une remise à niveau de juge d'agility.
✓ Avoir moins de 30% d'éliminés sur les parcours.
✓ Faire une demande écrite à la C.N.E.A.C avec une liste des concours jugés pendant la période de stage.

2. ***Méthode pédagogique et animation***

➢ Tables de travail par thèmes.
➢ Un QCM anonyme sur le règlement et des scénarios de jugements (sollicitation des participants pour des scénarios ayant posé des interrogations)
➢ Statistiques des bonnes et mauvaises réponses
➢ Discussion et correction collectives
➢ Tracés de parcours avec un logiciel et commentaires collectifs.

IMPORTANT : établir la liste des intervenants de la commission et le domaine qu'ils couvriront ainsi que le programme et les horaires de cette formation pour les deux jours.

➢ **Prospectives** :
✓ Etablissement d'un document de préconisations de jugement de la C.N.E.A.C (système de fiches pour faciliter les mises à jour et insertion des annexes) en s'inspirant des préconisations de jugement de la F.C.I.
✓ Mise en place d'une FAQ règlement pour trouver plus rapidement les réponses.
✓ Mise en place d'une base de données par clubs qui n'ont pas des obstacles aux normes à mettre à jour, par le juge, pour contrôle par le juge suivant.
✓ Retour rapide à un pourcentage d'éliminés inférieur à 30%.
✓ Tenir aux instances cynophiles et aux concurrents un langage cohérent pour que l'agility ne perde pas la crédibilité qui a fait son succès.
✓ Refonte des statistiques concours pour obtenir plus de renseignements sur le niveau des régionales et ce par épreuves (à faire définir par les participants).

3. ***Demande de qualification juges d'Agility :***

Deux dossiers de demandes de qualification ont été mis en attente. Le responsable du G.T. Juges Informera ces deux personnes.

approuvé SCC le 17/12/2013

4. ***Nombre de cartes conducteurs en agility pour un chien***
   - ✓ Dans le cahier des charges du 15 janvier 2013 il est stipulé : 'Il ne peut y avoir qu'une seule carte conducteur par chien.' Apparemment cette règle n'est plus d'actualité puisqu'on peut avoir plusieurs cartes conducteurs pour un chien. Le cahier des charges devra être mis à jour.

5. ***Validation des excellents sur concours à l'étranger***
   - ✓ Un conducteur français ne peut faire valider, qu'un seul qualificatif et une seule mention en brevet dans le même week-end.

6. ***Rappel sur concours spécial 3ème degré***
   - ✓ **Tous** les juges Français qualifiés peuvent juger ces concours

7. ***Formation nouveaux juges d'Agility en 2014***

4 personnes (sur 4) ont réussi leur examen à la S.C.C en juin dernier :

✓ Joffrey ADYNS	Saint Hubert du Nord
✓ David DESOUBRIE	Saint Hubert du Nord
✓ Vanessa IMBERT	Pyrénées Atlantiques
✓ Dominique PRIN	Midi Côte d'Azur

Prévoir l'envoi des normographes pour les dessins de parcours.

Calendrier des formations (horaires à définir pour les stagiaires) :

- ✓ 25 et 26/01 Théorie à BOURGES
- ✓ 22 et 23/02 Théorie à BOURGES
- ✓ 22 et 23/03 Jugement concours à CHATEAUROUX
- ✓ 05 et 06/04 Jugement concours à TOURS
- ✓ 12 et 13/04 Jugement concours à AMBOISE

A l'issue de cette formation la C.N.E.A.C étudiera les dossiers de ces candidats et proposera la nomination des juges stagiaires selon les conseils des formateurs.
Merci à Gérard BELFAN qui a trouvé les structures nécessaires à cette formation.

8. ***Formation juges obérytmée en 2014***

6 demandes : à adresser au responsable du groupe de travail pour accord.

✓ FAURE Laure	Pyrénées Atlantiques
✓ LANCHAIS Magali	Ile de France
✓ MOURTON Colette	Languedoc Roussillon (dossier en cours)
✓ SZEWCZYK Emilienne	Pyrénées Atlantiques
✓ PASQUIER Michèle	Limousin
✓ TANVET Nathalie	Poitou Charentes

Calendrier, horaires et lieux des formations : à définir

5.- Le jury des finales sera proposé après la réunion des juges de février 2014.

3.12 - Groupe de travail : JEUNES CONDUCTEURS. – responsable Annie TARDY.

212 poussins et 383 juniors = 595 jeunes licenciés agility
10 délégués adultes sur 28 régions – Le listing sera remis à jour en fin d'année

5 BER
9 brevets délivrés depuis le 1 janvier.
Impression de 50 nouveaux brevets – Devis accepté le 13 octobre par la CNEAC
(Nouveau logo CNEAC avec signature Jean Claude METANS)

approuvé SCC le 17/12/2013

FINALES NATIONALES
GRAND PRIX DE France SAINT ROMAIN DE COLBOSC
4 équipes poussin A
4 équipes poussin B
5 équipes poussin C soit 13 poussins

5 équipes juniors A
7 équipes juniors B
12 équipes junior C soit 24 juniors

TROPHEE PAR EQUIPE MONTELIMAR
3 équipes A
5 équipes C
Soit 60 jeunes + une dizaine de jeunes dans les équipes séniors

CHAMPIONNAT DE FRANCE BOMPAS SAMEDI 26 OCTOBRE
80 jeunes inscrits contre 102 en 2012
80 diplômes distribués à tous les participants du Championnat - Devis accepté le 13 octobre par la CNEAC
80 polos coloris bleu marine remis à tous les participants – Devis accepté le 13 octobre par la CNEAC
Le Championnat 2014 devrait se dérouler en Alsace (Marc MEYER)

EUROPEAN OPEN 13 et 14 JUILLET 2013 WICHTRACH SUISSE
37 jeunes mais en réalité 45 équipes françaises

Deux podiums par équipe catégorie large : VAINQUEUR et 3ème
Un podium individuel children medium - Anne SIECA et son berger des Pyrénées ESTIVE Vice-champions
Un grand MERCI aux bénévoles qui ont chapoté les jeunes sur le site et a établi un compte rendu très complet.

MERCI également à Didier TIMMERMANS pour son reportage photos. La CNEAC a offert un bas de survêtement et 3 tee- shirts à chaque compétiteur.

Quatre juges dont un juge français Michèle GARCIA ont officiés

POINTS VALIDES CNEAC :

- Lors des sélectifs et finales agility, tous les jeunes (poussins et juniors) reconnaissent seuls
- A dater du 1er Janvier 2015, un jeune devra avoir l'âge de 7 ans révolu pour obtenir une licence (toutes disciplines CNEAC)
- Lors des sélectifs agility, le nom et la race du chien doivent être indiqués
- Lors d'un concours, un jeune conducteur ne peut s'inscrire qu'avec un seul chien
- Européen Open Junior : La SCC/CNEAC remboursera au 1er podium de la finale 100 % des frais réels engagés (sur justificatifs originaux) limités à 300 euros, au 2ème podium de la finale 50 % limités à 200 euros et 30 % au 3ème podium limités à 100 euros.

CAHIER DES CHARGES
COUPE ET CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES CONDUCTEURS

Le cahier des charges est établi par la CNEAC dans le but essentiel d'aider le comité d'organisation à mettre sur pied dans les meilleures conditions cette manifestation.
Le club qui sollicite et fait acte de candidature auprès de son coordinateur régional avec l'aval et le soutien de la Société Canine Régionale pour l'organisation d'une finale nationale, s'engage à respecter le présent cahier des charges.

Lieu
La finale doit se dérouler dans un cadre agréable permettant un accès facile pour les concurrents et le public.
La saison ne permettant pas l'utilisation d'un terrain extérieur, elle se déroulera dans une salle sur un seul ring, avec un lieu d'échauffement (intérieur ou extérieur). Les dimensions du ring devront être respectées selon le règlement agility en vigueur.

approuvé SCC le 17/12/2013

Date
La finale doit se dérouler un samedi, le deuxième week-end des vacances scolaires de la Toussaint.

Nature du sol
Moquette, terre battue…

Parcours
- Le parcours complet d'agility est transporté et mis à disposition de l'organisation par Animo-Concept le partenaire de la C.N.E.A.C
- Prévoir un tapis pour la table lors du passage des chiennes en chaleur

Accueil
- Les banderoles SCC/CNEAC, demandées par le responsable du Groupe Grands Evènements, sont livrées à l'adresse communiquée par l organisateur. Seules ces banderoles sont admises sur le site de la manifestation.
- Il est également permis la mise en place de bâches publicitaires ornant les stands commerciaux.
- Badge nominatif (Nom et fonction) pour l'organisation et les officiels de la région
- Accès gratuit pour les concurrents et les accompagnateurs
- Parking VL et camping cars **(*)** proche du site
- Parking Officiel (carton identifiant) avec emplacement VL et camping car **(veillez à la sécurité de stationnement)** ouvert également aux CTR
- Réalisation d'un fléchage directionnel facilitant l'accès à la manifestation
- Points d'eau fraîche
- Respect des directives de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)
- Poste de secours (Pompiers ; sécurité civile ou secouristes)
- Point véto ou numéro d'urgence
- Vidange des poubelles, nettoyage des sanitaires, approvisionnement ramasse crottes.

- Sanitaires en nombre suffisant conformément à la réglementation.
- Un podium pour la remise des prix en soignant la partie arrière visible sur les photos, avec la banderole SCC largement visible.
- Prévoir un drapeau tricolore et la marseillaise pour les vainqueurs du championnat.
- Prévoir une éventuelle décoration

Communication
- Faire figurer sur tout document, affiches, invitations, et tout matériel et supports visuels de communication, banderoles, T-shirt, etc. le nom de la finale et le logo de la SCC/CNEAC.
- Le sigle de la S.C.C/CNEAC. et les banderoles devront occuper une place **prioritaire et prépondérante** en entrée de site, sur et autour du terrain, y compris pour les podiums et sur tout matériel visuel ou d'impression.
- Présenter à la C.N.E.A.C, avant toute diffusion, un bon à tirer de l'affiche et du logo apposé sur tous supports visuels de communication.

  L'affiche devra mettre en avant le duo maître et chien.

Annonce de la finale :
- **Site internet :** Pour mise en ligne sur le site CNEAC, les organisateurs font parvenir, trois mois avant la compétition, au responsable national des jeunes conducteurs toutes les informations concernant cette finale (plan d'accès, listing hébergements, feuilles d'inscription, heures remise des dossards etc…) OU le lien du site ouvert pour la manifestation.
- **Info :** Presse locale, Presse régionale, Presse spécialisée, Affichage, Radio et télévision
- **Jury :** Choix et nombre définis par la CNEAC (en fonction du nombre de participants et d'épreuves) et communiqués au comité d'organisation

Participants :
Le nombre n'est pas limité.
Les jeunes compétiteurs doivent remplir les conditions de sélection fixées par le règlement des jeunes conducteurs. L'inscription est gratuite.

approuvé SCC le 17/12/2013

Informatique :

La gestion Informatique de la finale est effectuée par le responsable régional ou une personne désignée par l'organisation, à qui la CNEAC confiera le logiciel pour la gestion de celle-ci. Les feuilles de terrain sont de couleurs différentes (par catégorie et par classe) pour éviter les erreurs de saisies. Deux personnes sont nécessaires pour la saisie des résultats.

Infrastructures :

- Barrières de police en nombre suffisant pour clôturer le ring
- Tribune publique souhaitable
- Bureau ou salle informatique

Village régional :

- Stand CNEAC;
- Stand ANIMO CONCEPT partenaire CNEAC (emplacement offert).
- Clubs de races (offert)
- Presse locale et spécialisée (offert)
- Stands divers
-

Equipe par terrain :

- Responsable équipe de terrain 1
- Commissaire aux concurrents 1
- Personnes aux obstacles 4
- Secrétaire au juge (expérimentée) 1
- Commissaire liaison secrétariat 1
- Chronométrage électronique 2
- Chronométrage manuel 1

Site Internet (résultats – blog photos – blog vidéos)

Les informations sont communiquées au secrétaire de la CNEAC par le responsable national des blogs CNEAC s'il est présent sur le site OU par l'organisateur.

Tableaux d'Affichage (ordre de passage)

La manche 2 se déroule dans l'ordre inverse du résultat de la manche 1.
L'affichage des résultats sera effectué après chaque épreuve pour permettre aux concurrents la vérification de l'épreuve (30 minutes).
Les résultats de la coupe et du championnat sont affichés après la remise des prix.

Sonorisation

Le terrain devra être équipé d'une sonorisation performante permettant d'effectuer l'animation pendant les épreuves et la remise des prix (1 micro fixe et 1 micro HF).

Chronométrage

Le chronométrage se fait par système électronique (responsable chrono, table et passerelle GGE & C de la CNEAC).
Un chronométrage manuel doit être prévu en cas de défaillance.
En cas d'impossibilité de chronométrage électronique, prévoir deux chronométreurs manuels.
Prévoir
1 table support pour le matériel et ordinateur.
2 chaises
1 alimentation 220 Volts – 50 Hz – 2 ampères indépendante
(Feuille annexe jointe)

Dossards

Remise des dossards en échange de la licence qui est conservée par l'organisation et restituée à l'issue de la remise des prix

approuvé SCC le 17/12/2013

Défilé des régions

Il se déroule le samedi matin avant les épreuves.

Les litiges

Ils seront réglés par le Président C.N.E.A.C. et le délégué CNEAC

Cahier des Charges lu et approuvé
Toutes les pages (4) sont paraphées

Le …… à ……

La C.N.E.A.C	**Le Président du comité d'organisation**	**Le Président de la Régionale,**
Nom et Signature	Nom et Signature	Nom et Signature

approuvé SCC le 1/12/2013

TABLEAU RECAPITULATIF
CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

	COUPE REGIONALE	CHAMPIONNAT REGIONAL	SELECTIF GPF	SELECTIF TROPHEE
JUNIORS	SQ	3 EXC ou TB en AGI 2	3 EXC ou TB	SQ
POUSSINS	SQ	3 EXC ou TB en AGI 2	3 EXC ou TB	SQ

	COUPE DE FRANCE	CHAMPIONNAT DE FRANCE	FINALE GPF	FINALE TROPHEE
JUNIORS	3 EXC ou TB	Participation au Champ Régional	Vainqueur sélectif avec 1 EXC ou TB sur chaque manche	Tous les participants présents au sélectif
POUSSINS	3 EXC ou TB	Participation au Champ Régional	Vainqueur sélectif avec 1 EXC ou TB sur chaque manche	Tous les participants présents au sélectif

3.13 - <u>Groupe de travail : GRANDS EVENEMENTS et COMMUNICATION.</u>
– responsable Annie TARDY.

COMPOSITION
Annie TARDY Responsable ; Jean Pierre DEMETRI Blog photos et vidéos site CNEAC
Nicolas BOYER Chronos électroniques + tables + passerelles
Elisabeth VIALLES Reportage Cynophilie Française et site CNEAC

MISSION
- Etre en relation avec les organisateurs des finales.
- Faire parvenir aux organisateurs la convention et le cahier des charges pour la signature.
- Envoyer avant chaque manifestation les ordres de mission aux membres GGE & C présents
- Envoyer le listing des membres CNEAC et Groupe Grands Evénements & Communication présents au comité d'organisation
- Regrouper pour vérification toutes les demandes de remboursement avant envoi au Président pour validation
- Recevoir le budget prévisionnel avant la manifestation et le budget définitif après la manifestation.

COMMUNICATION

- **DEPLIANTS des activités CNEAC**

- 50 ont été adressés par courrier à tous les CTR. Seul le CTR de Dordogne a demandé des dépliants supplémentaires.
- A disposition des visiteurs au Championnat de France Standard à Marseille.
- A disposition des visiteurs Salon de l'Agriculture Paris
- Stand CNEAC (barnum avec fond imprimé affichant les disciplines de la CNEAC + le logo SCC et Chiens-online) mis à disposition par notre partenaire ANIMO CONCEPT) installé lors des finales nationales avec dépliants à disposition des visiteurs.
- Remis à chaque responsable de groupe discipline CNEAC

- **Site MAGAZINE CNEAC**

Il serait souhaitable qu'une accroche (par manifestation en cours) soit très visible sur le site

- **FACEBOOK CNEAC et LETTRE SCC**

(Affiches/comptes rendus)

- **Presse LA CYNOPHILIE FRANCAISE**

Elisabeth VIALLES fait un reportage de toutes les finales avec photos et résultats.

- Transmettre à la presse VOS CHIENS MAGAZINE et CHIENS 2000 - annonce trois mois avant la manifestation et reportage après la manifestation

- **GPF OBERYTHMEE TARASCON les 16 et 17 novembre**

JP DEMETRI filmera les compétiteurs OBERYTHMEE avec le caméscope CNEAC. Des cassettes et cartes seront prévues, les prestations enregistrées pour conservation en mémoires sur deux disques durs externes.

CONVENTION POUR LES FINALES :

Convention d'organisation finale :……..……, année :……..

Organisé en partenariat avec la Société Canine de ……

Cette convention est établie pour en fixer les règles entre la C.N.E.A.C. responsable administratif de la S.C.C. et la Société Canine de : …… Responsable administrative de la finale, qui confie l'organisation à :

……

Il sera constitué un comité d'organisation composé de :

° Un président issu du club organisateur ou de la régionale qui accueille.
° Un responsable finances habilité à signer les chèques.
° Un responsable de la coordination générale.
° Le CTR.
° Un délégué C.N.E.A.C. (il est désigné par la C.N.E.A.C) :
° Un responsable communication, image, sonorisation, commentaires et annonces.
° Un responsable accueil concurrent, officiel, presse, partenaire, public.
° Un responsable hygiène et sécurité.
° Un responsable restauration, buvettes.
° Un responsable de la remise des prix.

approuvé SCC le 17/12/2013

- Recherche les infrastructures sol ou hall, parking véhicule VL et camping car, sanitaires, indispensables à l'organisation de la finale.
- Met en place les ressources humaines et créé le comité d'organisation de la finale (personnel affectés aux différents postes nécessaires à son bon déroulement).
- Met à disposition les ressources techniques pour un parfait déroulement de la manifestation, (barrières de police, ou autre moyen de clôture, tribunes, **podiums**, décorations, fleurs, arbustes, banderoles, sonorisation, sanitaires, etc.…)
- Recherche les partenariats locaux dans les domaines administratifs et commerciaux : conseil général, conseil régional, mairie, industriels, commerçants, artisans.
- Le partenariat principal peed-foot devra être soumis à l'accord de la CNEAC.
- Gère les buvettes et la restauration, etc.…
- Prévoit la réservation hôtelière (**) la plus proche de l'événement pour :
    - Le Président de la CNEAC.
    - Le délégué C.N.E.A.C.
    - les membres du jury (juges désignés par la C.N.E.A.C.).
    - La liste des personnes de la C.N.E.A.C. présents à la finale sera communiquée par le responsable « Grand Evénement » de la C.N.E.A.C. au comité d'organisation dans les meilleurs délais.

PRECISIONS FINANCIERES :

Le Compte bancaire : Il sera ouvert un compte bancaire au nom de l'organisation où toutes les recettes et les dépenses liées à organisation devront être enregistrées. A réception du RIB du compte bancaire de gestion de la manifestation auquel sera joint le bilan prévisionnel, la CNEAC/SCC versera la dotation financière d'aide à l'organisation. Tous les documents doivent parvenir à la responsable « Grands Evénements de la CNEAC » dans les meilleurs délais.

- Tous les chèques d'engagements à la finale seront établis au nom du comité d'organisation de la manifestation.

Le comité d'organisation prend en charge la restauration :

- Du Président de la C.N.E.A.C. ou de son représentant.
- Du délégué de la C.N.E.A.C. auprès du Comité d'Organisation.
- De tous les membres du jury (invités par la CNEAC).
- La restauration de toutes les intervenants missionnés par la CNEAC dont les noms seront communiqués par la responsable « Grands Evénements de la CNEAC ».

La C.N.E.A.C. prend en charge les frais d'hôtellerie et de déplacements du Président, du délégué, du jury et de toutes les personnes mandatées spécifiquement par elle.

Bilan financier définitif : A l'issu de la manifestation un bilan financier définitif sera transmis à la CNEAC. Une subvention pourra être accordée le cas échéant par la CNEAC/SCC, sous réserve de présentation de l'ensemble des originaux des pièces comptables. (Dépenses et recettes).

Fonctionnement :

Le comité d'organisation signataire de la présente convention d'objectif s'engage à respecter le « Cahier des Charges » signé joint à la présente convention.

La C.N.E.A.C. met à disposition du comité d'organisation :

- Le logiciel ProGesCo à jour des inscriptions, la gestion sera assurée par le responsable informatique régional, avec l'aide si besoin du responsable national CNEAC.
- Le ou les parcours d'agility livrés par la Société Animo-Concept.
- Les chronos électroniques gérés par un membre du groupe grands événements.
- Le secrétaire général de la CNEAC se chargera de la retranscription sur le magazinecneac.fr. : Tous documents et informations relatifs à l'organisation et au déroulement de la manifestation (plan du site, liste des hôtels, des campings, des caravanings, programme journalier et horaires, photos du site, etc.…) qui seront transmis par le comité d'organisation.

Convention d'objectif établi le : …….…… A : ……

Le Président de la Canine régionale — Le président de la C.N.E.A.C

Nom et signature — Nom et signature

Le responsable de l'organisation Nom et signature

approuvé SCC le 17/12/2013

POINTS VALIDES par la CNEAC :

- Reconduction de la convention Reportage Photos sans exclusivité avec la Société CANISTYL sur les finales 2014 ainsi que le montant de 200 euros versé par la CNEAC au club organisateur.

- En vue de constituer des archives : une clef USB contenant le reportage photo sera remise par JP DEMETRI à JC METANS après chaque finale nationale (quelques photos significatives prises sur le blog CNEAC avec indications lieu et dates). Les clefs USB seront fournies par la CNEAC.

- BANDEROLES SCC : Fournir 15 banderoles SCC/CNEAC pour manifestation sur 2 parcours ou 8 sur un parcours avec indication de la manifestation

- PREVOIR une banderole spéciale PODIUM pour toutes les finales (sans date ni lieu) qui pourra servir toutes les années OU pancarte en 3 parties (3 podiums) 2 avec le logo SCC/CNEAC et 1 avec le nom de la manifestation – Prise en charge par la CNEAC.

- PREVOIR des badges officiels (CNEAC et Groupe Grands Evénements & Communication) sans précision de date et manifestation.

3.14 - <u>Groupe de travail : INFORMATIQUE.</u> – responsable J.P. DEMETRI.

Bilan des travaux réalisés en 2012 et 2013.

Réalisation de Progesco 01.02.06 avec un nouveau look et diffusion pour la saison 2013 :
Rédaction du manuel utilisateur de Progesco.
Réalisation du site d'affichage des résultats agility.
Réalisation d'un Progesco « sur mesure » pour le Golden3.
Réalisation d'un Progesco « sur mesure » pour l'Alliance Latine.
Réalisation d'un Progesco "sur mesure" pour le championnat de France des jeunes.
Gestion informatique ou soutien technique lors des finales, entrée des concurrents, saisie des résultats sur les finales 2013 de la CNEAC plus le Golden 3 de L'alliance Latine et de la finale des jeunes conducteurs.

Projet de Réalisation de Progesco 2014 avec les nouveautés suivantes :
Calcul automatique du TPS en épreuve +
Base de données intégrée au logiciel
Impression du reçu 1€ CNEAC
Gestion de la liste d'attente des concurrents inscrits.
Cela sert à préparer son concours 2 semaines à l'avance et expédier la liste vétérinaire à la DDPP avec les inscriptions en attente.
En cas de désistement la semaine avant le concours, il est ainsi possible d'engager des concurrents qui étaient inscrits sur la liste vétérinaire. Et de publier la liste d'attente pour les concurrents qui attendent.)
Remplacement sur le programme progesco la mention « Non Partant » par «Abandon» et/ou «Forfait».
Amélioration de la présentation des ordres de passage.
Simplification de la création d'un nouveau concours (plus d'initialisation)
Amélioration de l'ergonomie des menus
Ajout de raccourcis claviers pour l'inscription des concurrents et la saisie des résultats.
Possibilité de tri des concurrents inscrits par numéro de dossard.
Bandeau supérieur fixe (celui avec le lien permettant le retour à la page précédente)
Correction de bugs
Possibilité de modifier l'inscription d'un concurrent à une épreuve sans effacer tous ses autres résultats.
Réimpression de la feuille d'un seul concurrent à la fin du concours si erreur.
Ajout d'une date de péremption à Progesco pour éviter que la centralisation de résultats ne soit pas possible à cause d'une version obsolète.
Affichage pour la remise des dossards classé par club et nom de concurrent et ajout d'une ligne séparatrice entre chaque club.

Note de la CNEAC : *La commission valide ces projets de travaux.*

approuvé SCC le 17/12/2013

Saisie des concurrents sélectionnés aux finales
Proposition de saisie par les CTR des concurrents sélectionnés sur une version de Progesco en ligne.

Note CNEAC : *Inutile de travailler sur ce projet*, n*ous souhaitons continuer la gestion des sélectionnés. Jean-Luc GENOT reçoit les dossiers de sélections des CTR et renseigne la version Progesco fourni par le responsable national informatique.*

Chronomètre électronique
Proposition pour intégrer le chronométrage électronique de la CNEAC à Progesco.

Les afficheurs électroniques sont actuellement à disposition de Jean-Denis DEVIN et de Pierre-Yves ZIMMER, informaticiens programmeurs, pour mise en place des modifications. Nos deux informaticiens nous ont signalés que la mise en place de ce nouveau procédé de communication chrono/informatique peut à tout instant être découplé pour permettre un fonctionnement classique de nos chronomètres.
Des essais doivent être réalisés lors de concours et la mise en place définitive sera effectuée pour le Championnat de France d'Agility à Annonay. Jean-Denis Devin et Pierre-Yves Zimmer passeront les consignes lors de l'installation au championnat à Nicolas BOYER et à Jean-Pierre DEMETRI pour les mises en fonction sur nos finales suivantes.

Note CNEAC : *Nous disposons actuellement de deux ordinateurs qui servent au chronométrage habituel. Un des deux ordinateurs acheté en 2004 étant obsolète ne peut être adapté, la commission, sur proposition de son responsable informatique accepte de le remplacer par un Asus PC Portable F750JB-TY047H, ou un Toshiba Satellite L850-1XW qui conviendrait parfaitement et dont les prix sont en promotion actuellement.*

3.15 – Création du Groupe de travail : FRISBEE. :

Responsable Alexandre BALZER, Membres **: Annie VEYRIER et Gilles SENTOST.**

Ce groupe de travail a revu le projet de règlement et repensé le développement de cette discipline dans les mois qui viennent. Les propositions sont donc les suivantes :

Formation des arbitres
Nous avons déjà des arbitres pour l'épreuve de distance, nous prévoyons de former ces arbitres au freestyle, et de permettre à d'autres personnes de venir arbitrer sur la même journée, afin de compléter les rangs. Une journée de formation sera à définir en février ou mars 2014.

Proposition de règlement
Le GT de frisbee, en concertation avec Madame Yannick THOULON, consultante, propose le nouveau règlement, incluant donc le frisbee distance et le freestyle.

Le frisbee est une discipline qui met en valeur les qualités naturelles du chien, dans une évolution sportive, ludique et harmonieuse. Deux épreuves sont disponibles en France, la distance et le freestyle. Ce règlement est conçu pour encadrer le développement de la discipline « FRISBEE » en France. Il permet une codification homogène de ce nouveau jeu pour chiens.

1. **Généralités**

a. Le jeu

L'objectif de cette discipline ludique est de créer une meilleure complicité entre le maître et son chien, dans le respect le plus total du chien et en toute sécurité. Le maître participe aux jeux du chien, le chien n'est pas le faire valoir de l'homme. C'est à l'homme de comprendre les attentes de son compagnon, de s'insérer dans sa demande et de se mettre au rythme de son chien.

b. Le principe du Frisbee

Le maître lance un disque appelé « frisbee » ; le chien s'élance pour attraper le frisbee avant qu'il ne touche le sol et le ramène à son maître.

c. Les licences

approuvé SCC le 17/12/2013

Les licences S.C.C. (C.N.E.A.C.) sont délivrées aux adhérents d'un club d'utilisation. Les adhérents d'un club d'utilisation participeront aux tournois organisés par la S.C.C. avec la licence « Frisbee» délivrée par la C.N.E.A.C. qui est leur organisme de tutelle.

Licence à la journée : 5€.
Cette licence est délivrée ponctuellement afin de permettre à des personnes non-licenciées de participer à des épreuves. Elle ne saurait toutefois se substituer à la licence compétiteur.
Pour pouvoir organiser des tournois, et permettre à des non licenciés de découvrir ce sport nature, le club d'utilisation organisateur d'un tournoi pourra délivrer une licence à la journée.
Le club organisateur devra tenir à la disposition de l'arbitre un listing avec les noms et les adresses des licenciés à la journée. Le Club organisateur adressera au secrétariat de la C.N.E.A.C. : le listing des licenciés à la journée, le montant des licences à la journée délivré.

2. Matériel

a. Les frisbees

Sont utilisables en compétition tous disques spécifiquement conçu pour les chiens. Si ce ne sont pas des Hero, Hyperflite et Fastback, la décision d'utilisation appartient à l'arbitre.

b. Le matériel de terrain

Le terrain sera équipé d'un panneau d'affichage (visible du public), d'une table et de 2 chaises de secrétariat ainsi que d'un système permettant de savoir constamment et clairement d'où vient le vent.

3. Terrain de Frisbee

Le maximum doit être fait pour que la surface au sol soit sensiblement horizontale et ne soit pas glissante. Un terrain de sport herbeux convient parfaitement.

Epreuve de distance :

Le terrain de frisbee est constitué d'une zone rectangulaire d'environ 15 x 50 mètres. Un périmètre est balisé tout autour qui maintient le public à bonne distance de l'aire de jeu. Il lui est adjoint un sas d'attente situé à l'arrière d'une des aires de départ/arrivée. Deux accès permettant une entrée/sortie des concurrents sont aménagés.
Le terrain de frisbee est composé :
- de deux aires de départ/arrivée, de 5 mètres de longueur chacune, situées à chaque extrémité du terrain.

- d'une aire de jeu du frisbee, de 40 mètres de longueur, située entre les deux zones de départ/arrivée.

- Cette aire de jeu est divisée en deux zones de 10 mètres de long et quatre de 5 mètres de long. Les zones de 10 mètres sont contigües aux aires de départ/arrivée.
Ce terrain est symétrique dans le sens de la longueur. La compétition peut donc se dérouler indifféremment au départ d'un ou de l'autre des cotés.

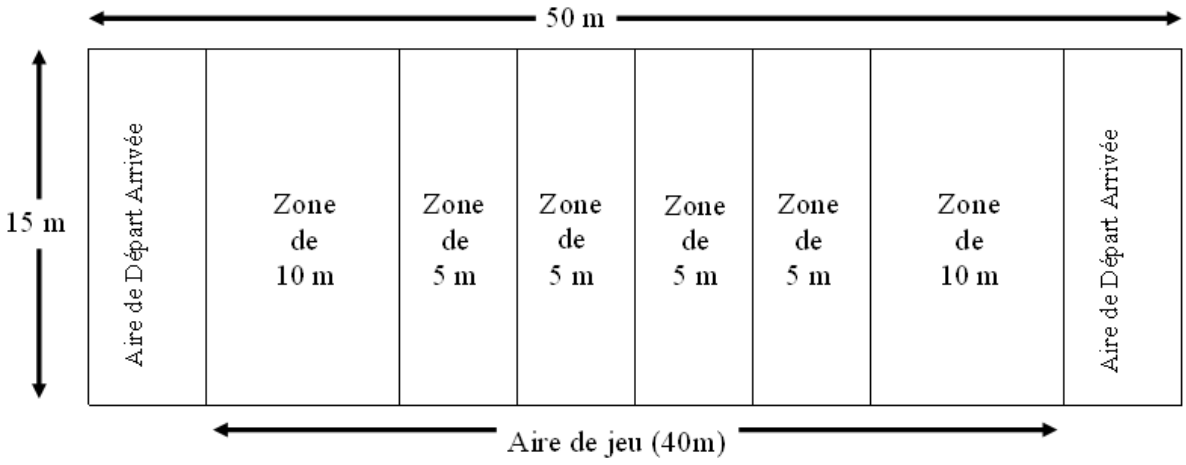

Validé SCC le 17/12/2013

Epreuve de freestyle :

Le terrain de frisbee est constitué d'une zone rectangulaire d'environ 30 x 50 mètres. Un périmètre est balisé tout autour qui maintient le public à bonne distance de l'aire de jeu. Il lui est adjoint un sas d'attente situé à l'arrière d'une des aires de départ/arrivée. Deux accès permettant une entrée/sortie des concurrents sont aménagés.
Le terrain de frisbee est composé :
- de deux aires de départ/arrivée, de 5 mètres de longueur chacune, situées à chaque extrémité du terrain,
- d'une aire de jeu du frisbee, de 40 mètres de longueur, située entre les deux zones de départ/arrivée.

Le jeu doit se faire dans l'aire de jeu, soit sur le terrain de 40 m par 30 m.

a. Le balisage

Le terrain de frisbee et le sas d'attente sont délimités. Les lignes de départ/arrivée sont tracées au sol sur toute la largeur du terrain. La limite entre les différentes zones est marquée par un balisage de part et d'autre de l'aire de jeu (plots, cônes, panonceaux…). Le balisage pourra même indiquer le nombre de points correspondant à chaque zone, pour les deux sens d'utilisation du terrain. Il appartient à l'arbitre d'indiquer à l'organisateur la façon dont il veut que cet affichage soit effectué.

4. L'Equipe de Terrain

a. Les généralités

Les personnes choisies par l'organisateur pour ces postes doivent, dans la mesure du possible, demeurer les mêmes tout au long de la journée. Elles sont appliquées, digne de confiance, amicales, courtoises. En outre, il serait judicieux qu'elles aient déjà une connaissance des règles françaises du Frisbee. L'arbitre devra veiller à expliquer à chacun clairement et méthodiquement son rôle.

b. La composition

- 1 chronométreur, équipé d'un chronomètre au 1/100e,
- 1 secrétaire auprès de l'arbitre,
- 1 commissaire aux concurrents.

c. Le Secrétariat

L'arbitre devra préciser à l'organisateur la façon de gérer efficacement le secrétariat d'un Tournoi de Frisbee. Il devra notamment s'assurer de la bonne compréhension et de la bonne rédaction des documents de secrétariat avant et durant le Tournoi. Le secrétariat pourra être manuel ou informatisé.

5. Organisation du jeu

a. Généralités

Le fait de pratiquer le Frisbee implique d'avoir pris connaissance et d'accepter totalement la charte de déontologie des disciplines gérées par la CNEAC. Chaque pratiquant doit placer les intérêts de son chien avant le sien.
Ne sont pas aptes à la pratique du Frisbee lors des Tournois :
- les chiens de moins de 18 mois,
- les chiens blessés ou convalescents,
- les chiens agressifs dont l'exclusion devra être signalée par l'arbitre, dans son rapport à la CNEAC et au GT Frisbee.

b. Les Tournois

Les équipes (1 conducteur et 1 chien) pourront se mesurer lors de « Tournois de Frisbee ». Un Tournoi comprend deux épreuves : la distance et le freestyle. Les équipes ont le choix de réaliser soit l'une des deux épreuves, soit les deux épreuves sur la journée. L'épreuve de distance comprend trois manches, celle de freestyle comprend deux manches. Le classement est réalisé en fonction du nombre total de points obtenus par chaque équipe, au total des manches. Un classement par épreuve est réalisé.

c. Les concurrents

Une équipe est constituée d'un chien et d'un conducteur. Un chien ne peut être engagé qu'une seule fois par tournoi.

d. L'échauffement et récupération

L'effort étant particulièrement bref et rapide, un échauffement progressif musculaire et psychique de chaque chien sera systématiquement pratiqué, avant que le chien ne pénètre dans le sas d'attente. L'arbitre veillera à respecter des temps de récupération entre les diverses manches.

approuvé SCC le 17/12/2013

Le fait pour le conducteur de présenter sa licence à l'organisateur d'un Tournoi équivaut à une déclaration de sa part que son chien est en bonne condition physique, qu'il est préparé aux épreuves et qu'il est en état de participer pleinement aux compétitions de la journée.

6. La Compétition

a. Les généralités

Les compétitions de Frisbee s'appellent des « Tournois de Frisbee ».

b. Le programme

Au-delà de 15 inscrits, les concurrents sont équipés de dossards numérotés permettant de mieux les identifier.
Une épreuve de distance comprend trois manches. L'ordre de passage pour la première manche est déterminé par l'arbitre. Un classement est fait à l'issue de la première manche. L'ordre de passage de la deuxième manche correspond à l'ordre inverse du classement obtenu. L'ordre de passage de la troisième manche correspond à l'ordre inverse du classement cumulatif des deux premières manches.
Une épreuve de freestyle comprend deux manches. L'ordre de passage pour la première manche est déterminé par l'arbitre. Un classement est fait à l'issue de la première manche. L'ordre de passage de la deuxième manche correspond à l'ordre inverse du classement obtenu.

c. La validation des résultats

L'arbitre enverra au secrétaire de la CNEAC ainsi qu'au Responsable National du GT Frisbee le rapport de jugement dans les 15 jours qui suivent la date du dit Tournoi. Ce rapport inclut le classement obtenu à chaque manche ainsi que le classement final.

7. Les Arbitres

Les personnes intéressées par l'arbitrage des tournois de Frisbee doivent pour cela suivre une formation validée par la CNEAC. Après réussite de l'examen final et validation par la CNEAC, les candidats pourront arbitrer des tournois de Frisbee.
Seul l'arbitre pourra autoriser ou refuser l'entrée dans l'enceinte du terrain de frisbee de toute autre personne que les membres de l'équipe de terrain et les concurrents. Les photographes ou journalistes devront notamment veiller au plein respect de cette règle.
Tout problème non réglé par le présent règlement est laissé à l'entière autorité de l'arbitre.

8. Le règlement de l'épreuve de distance

a - La reconnaissance

Avant le début de la manche, l'arbitre laissera 10 minutes maximum aux joueurs pour se familiariser avec le terrain et s'entrainer aux lancers de frisbee. Les chiens ne sont pas admis sur le terrain pendant cette reconnaissance.

b - Le départ

A l'invite de l'arbitre (2 coups de sifflet), le conducteur et son chien pénètrent sur le terrain. Ils disposent de quelques secondes au cours desquelles le conducteur va décider du sens d'utilisation du terrain (en fonction notamment des conditions météorologiques : vent, position du Soleil…) et se placer avec son chien dans l'aire de départ/arrivée choisie. Le sens peut être différent d'une manche à l'autre.
Le chien peut prendre son départ en position arrêtée ou en mouvement à l'intérieur de l'aire de départ choisie par le conducteur. Dès son entrée sur le terrain, il ne gardera sur lui aucun collier, y compris antiparasitaire, ni harnais, ni bandana ou autre...
Après que l'arbitre ait signifié au concurrent qu'il peut commencer (en lui disant « quand vous voulez » après s'être assuré que le chien est bien complètement dans l'aire de départ) le concurrent commence à jouer avec son chien dans les secondes qui suivent. La manche commence lorsque le chien franchi la ligne de départ, même si le frisbee a déjà été envoyé. Le chronométreur déclenche le chronomètre à ce moment. Le conducteur doit rester dans l'aire de départ.

c - Le score

Lorsque le chien récupère le frisbee, l'arbitre enregistre le nombre de points marqués. Ce nombre correspond à la zone dans laquelle le frisbee a été attrapé (et non la zone dans laquelle le chien touche le sol ou fait demi-tour. Le nombre de points marqués pour un lancer est de 10, 15, 20, 25 ou 30 points, conformément au schéma ci-après.
Si le chien attrape le frisbee en sautant (aucune des pattes du chien ne touche le sol au moment où il prend le frisbee en gueule), un bonus de 5 points est ajouté au score.

approuvé SCC le 17/12/2013

Une fois le frisbee rapporté par le chien, le maître relance alors le frisbee au chien pour qu'il le ramène à nouveau, et ainsi de suite pendant un temps déterminé. Chaque fois que le chien se saisit du frisbee, un certain nombre de points sont attribués en fonction de l'endroit où le frisbee a été attrapé.

d - La manche

Après avoir attrapé le frisbee, le chien doit le ramener derrière la ligne de départ à son maître (posé au sol ou donné). Le conducteur relance alors le frisbee. Deux disques de frisbee au maximum peuvent être utilisés pendant toute la durée de la manche. En cas de bris, le conducteur est autorisé à changer de frisbee, sans que le chronomètre soit arrêté. L'arbitre peut également imposer le changement de disque de Frisbee, sans que le chronomètre soit arrêté également.
Chaque manche dure 90 secondes, décomptées par le chronométreur. Celui-ci fera une annonce lorsqu'il ne restera plus que 30, 15 et 5 secondes. L'arbitre siffle (1 coup) lorsque les 90 secondes seront atteintes.
Le dernier lancer doit être effectué avant le coup de sifflet final. Le nombre de points obtenus à ce lancer sera alors comptabilisé, même si le chien attrape le frisbee après le décompte des 90 secondes, que le chien rapporte le frisbee à son maître ou non.
Le score de la manche correspond au cumul des points obtenus à chaque lancer et de la note d'allure générale attribuée par l'arbitre.

e - Les fautes

- Le chien fait ses besoins sur le terrain au cours de la manche. La manche est alors arrêtée et le score de cette manche est nul.
- Le concurrent donne une récompense à manger ou à jouer à son chien (autre que le 2ème disque) sur le terrain au cours de la manche. La manche est alors arrêtée et le score de cette manche est nul. Il est interdit d'utiliser le second frisbee pour faire lâcher le premier à son chien.
- Le chien ramasse le frisbee posé sur le sol dans l'aire de jeu ou dans le périmètre balisé. Aucun point n'est marqué pour ce lancer.
- Le chien ne ramène pas le frisbee dans la zone de départ/arrivée. Le conducteur est autorisé à aller chercher le frisbee dans l'aire de jeu. Le chronomètre n'est pas arrêté. En plus de la perte de temps occasionnée, une pénalisation de 10 points est appliquée, décomptée du score de la manche, chaque fois que le conducteur franchi la ligne de départ. Toutefois le score de la manche ne pourra pas être négatif. La ligne de départ est uniquement considérée comme franchie dès que le conducteur la touche.
- Le frisbee est lancé en dehors du périmètre balisé. Le conducteur est autorisé à utiliser le 2ème frisbee pour la suite de la manche, sans autre pénalisation que la perte de temps occasionnée.
- Les 2 disques de frisbees sont détériorés ou sortis du périmètre balisé. La manche est alors arrêtée et le score de cette manche est nul.
- Le chien sort du périmètre balisé pendant la période de jeu. Il devient « hors-jeu » ; la manche est arrêtée. Le décompte de points obtenu avant ce hors-jeu est validé pour cette manche. Il est cependant autorisé un dépassement de ces limites dans le cas d'un rapport de frisbee, mais la trajectoire du chien doit être directe.

9. Règlement de l'épreuve de Freestyle

Pour laisser libre cours à l'imagination et favoriser le sens artistique, aucune figure n'est imposée pour le programme. Toutes figures et tous mouvements réalisés ne devront en aucun cas mettre l'intégrité physique et mentale du chien en danger.

a - Le départ

Au moment de l'appel, les joueurs doivent mener leur chien en laisse jusqu'à la zone de départ. Les chiens doivent être à nouveau tenus en laisse immédiatement après leur passage. Les chiens et les joueurs qui attendent ou s'entraînent doivent rester à distance de la zone de compétition et des spectateurs afin de ne pas distraire les équipes en compétition.

b - L'épreuve

Les équipes disposent d'un temps de 90 secondes. Le chronométrage commence quand le joueur lance en vol et que le chien fait un mouvement pouvant être considéré comme une tentative de récupérer le disque.
Les concurrents doivent apporter leur propre musique, sur clé USB, avec le nom précis de l'équipe, à l'exclusion de tout autre dossier informatique sur cette clé.
La notation commence quand la musique commence.
Chaque équipe peut utiliser jusqu'à 7 disques par passage.
Seuls les figures ou mouvements commençant ou se terminant avec le disque en vol seront jugés en exécution ; le disque doit être en vol à un moment donné d'une figure et seuls les lancers destinés au chien et le lancer au chien seront notés en exécution. Les figures où le disque est présenté au chien par la main du joueur ne seront pas comptées dans l'exécution. Lorsque le chien vient attraper le disque dans la bouche du joueur (le joueur tient le disque avec ses dents), le lancer est compté. L'arbitre acceptera un seul "roller" par chorégraphie (le disque roule

approuvé SCC le 17/12/2013

au sol), à condition que le chien l'attrape proprement et alors qu'il est encore en rotation. Les autres lancers de ce type ne seront pas comptabilisés

c - la grille de notation

Les notes sont données par l'arbitre.
Trois aspects du jeu sont notés : des éléments concernant le chien, puis le maître et enfin l'équipe.

La note finale est donc sur 40 points : 10 par le chien, 10 par le maître et 20 par l'équipe.

Points concernant le Chien	**Chaque passage dure 90 secondes au maximum avec utilisation de 7 disques maximum.**	
Motivation	Pendant tout le passage, une attention et une concentration régulières doivent être maintenues.	2.50
Récupération	Capacité du chien à suivre, poursuivre et attraper le disque, tout en montrant une variété d'options de récupération (laisser tomber le disque loin du joueur, aux pieds du joueur, présenter le disque au joueur).	2.50
Configuration	Le chien doit faire preuve de maîtrise et de cohérence quand il saute et atterrit, ainsi que pendant les manœuvres où il est debout, où il court, où il saute en rotation (flip) et où il saute par-dessus (vault).	2.50
Prise	Avant, pendant et après le moment d'attraper le disque, le chien doit manifester un engagement régulier et une attention adéquate.	2.50
	Score total du Chien =	**10.00**

Points concernant le Joueur		
Présentation sur le terrain	Le passage doit montrer un déplacement planifié sur le terrain de jeu, incluant une variété de lancers de différentes longueurs dans des directions différentes.	2.50
Diversité des lancers	Une variété de lancers doit être montrée par le maître-chien avec des variations dans la prise et le lâcher, incluant un minimum de 3 lâchers différents.	2.50
Gestion des disques	Le lâcher et la remise en place de tous les disques doivent s'effectuer de façon régulière et cohérente sans aucune interruption.	2.50
Rythme et Fluidité	Les mouvements de transition doivent se faire par des transitions légères entre les entre les figures et les différentes séquences.	2.50
	Score total du Joueur =	**10.00**

Points concernant l'équipe		
Harmonie du jeu par rapport à la musique	Le choix de la musique et des types de lancer doivent s'inscrire dans une harmonie	5.00
Créativité et originalité de l'ensemble		2.50
Propreté et précision	Les mouvements doivent être propres, les lancers et récupérations précises.	2.50
Nombre de prises	Nombre de prise /nombre de lancers x 10 (maximum 10 points)	10.00
	Score total du Joueur =	**20.00**

d - Les fautes

Il sera pénalisé avec expulsion immédiate les sauts du type Black Flip où le dos et/ou les lombes du chien restent face au sol pendant leur exécution dans l'air.
Le chien fait ses besoins sur le terrain au cours de la manche. La manche est alors arrêtée et le score de cette manche est nul.
Le chien sort du périmètre balisé pendant la période de jeu. Il devient « hors-jeu » ; la manche est arrêtée. Le décompte de points obtenu avant ce hors-jeu est validé pour cette manche.

La CNEAC valide ce projet : *Le G.T. doit prévoir un document pour les licences à la journée, montant de la licence journée 5€. Les chèques seront établis à l'ordre du club organisateur. Le club organisateur remettra un chèque du montant total des licences journée libellé à l'ordre de la SCC à l'arbitre. Les 1€ par participant doivent faire l'objet d'un autre chèque global à l'ordre de la SCC à remettre à l'arbitre. Les deux chèques seront adressés par l'arbitre avec le rapport de la journée au secrétariat de la CNEAC.*

approuvé SCC le 17/12/2013

Le 13 novembre 2013.

Jean-Claude METANS, Président de la CNEAC.
Jean-Pierre GARCIA, Secrétaire général de la CNEAC.

Compte rendu approuvé lors de la réunion de comité de la SCC le 17 Décembre 2013

approuvé SCC le 17/12/2013